

1 Cour pénale internationale  
2 Chambre de première instance III  
3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*,  
4 n° ICC-01/05-01/08  
5 Procès  
6 Juge Sylvia Steiner, Présidente — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki  
7 Lundi 21 février 2011  
8 Audience publique  
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 38*)  
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.  
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
12 Veuillez vous asseoir.  
13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Madame le Président, Mesdames les juges.  
14 Nous sommes en audience publique.  
15 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.  
16 Monsieur le greffier d'audience, pourriez-vous, s'il vous plaît, annoncer l'affaire ?  
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Situation en République centrafricaine, en l'affaire *Le*  
18 *Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* ; référence de l'affaire : ICC-01/05-01/08.  
19 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.  
20 Je voudrais souhaiter la bienvenue à l'équipe de l'Accusation. Cette salle n'est pas  
21 vraiment... enfin, les représentants légaux des victimes, l'équipe de défense,  
22 M. Jean-Pierre Bemba Gombo, nos interprètes qui sont derrière nous, et nos  
23 sténotypistes.  
24 Nous commençons aujourd'hui la déposition du témoin 0073, et je vais donc demander  
25 au greffier d'audience de passer à huis clos afin que le témoin puisse entrer dans la salle  
26 d'audience.  
27 (*Passage en audience à huis clos à 9 h 40*)  
28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 *(Passage en audience publique à 9 h 42)*

7 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le  
8 Président.

9 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

10 Bonjour, Madame le témoin.

11 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.

12 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, bienvenu à  
13 cette Cour.

14 Vous allez témoigner devant cette Chambre.

15 LE TÉMOIN (interprétation) : Bien entendu.

16 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Afin que vous puissiez  
17 commencer votre déposition, Monsieur le témoin, le greffier d'audience va vous aider à  
18 prêter serment. Il va vous lire les mots de ce serment, et nous vous demandons de bien  
19 vouloir les répéter.

20 Monsieur le greffier d'audience, s'il vous plaît.

21 M. LE GREFFIER (interprétation) : Oui, Madame le Président.

22 « Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité. »

23 LE TÉMOIN (interprétation) : Je déclare solennellement... je déclare solennellement que  
24 je dirai la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité.

25 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Monsieur le  
26 témoin.

27 Monsieur le témoin, comme il vous a été expliqué par l'Unité des victimes et des  
28 témoins dans le cadre de votre familiarisation, et ce depuis votre arrivée à La Haye,

1 vous serez interrogé par l'Accusation, ensuite, par les représentants légaux des victimes,  
2 et enfin par la Défense.

3 Comme vous le savez, la Chambre a mis en place certaines mesures afin de protéger  
4 votre identité du public. Et donc, durant toute votre déposition, on vous appellera  
5 « Témoin 0073 », ou encore « Témoin », ou « Monsieur le témoin », ou « Monsieur ».  
6 Personne ne mentionnera votre nom. Votre voix ainsi que votre image qui seront  
7 diffusées à l'extérieur de la salle d'audience seront déformées. Ainsi, le public ne pourra  
8 pas vous identifier ; le public ne verra pas votre image et ne pourra pas identifier votre  
9 voix.

10 Enfin, Monsieur, étant donné que nous parlons différentes langues, il y a de  
11 l'interprétation. C'est ce qui nous permet de nous comprendre les uns les autres. Et pour  
12 cette raison, il est important que vous parliez plus lentement que d'habitude, comme je  
13 suis en train de le faire maintenant, afin de permettre aux interprètes de faire leur  
14 travail. Étant donné que cela peut vous paraître peu naturel, il se peut que vous  
15 commenciez à parler plus vite, et à ce moment-là je vais devoir vous interrompre afin  
16 de vous rappeler de ralentir de nouveau. C'est uniquement à des fins pratiques, et cela  
17 ne devrait pas vous décourager à parler. Est-ce que vous comprenez cela, Monsieur le  
18 témoin ?

19 LE TÉMOIN (interprétation) : Je comprends parfaitement.

20 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Monsieur.

21 Je vais devoir vous poser quelques questions maintenant, avant que vous ne  
22 commenciez votre déposition.

23 Vous avez prêté serment. Puis-je obtenir une confirmation de votre part : est-ce que  
24 vous comprenez ce que signifie ce serment ?

25 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, j'ai très bien compris.

26 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que vous comprenez que  
27 vous devez apporter des réponses aux questions qui vous seront posées, des réponses  
28 qui seront exactes et vraies, dans la mesure de vos connaissances et de vos convictions ?

1 LE TÉMOIN (interprétation) : Je comprends parfaitement.

2 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Après votre arrivée à La Haye,  
3 avez-vous eu l'occasion de lire, ou vous a-t-on lu la déclaration ou les déclarations que  
4 vous avez faites à la Cour ?

5 LE TÉMOIN (interprétation) : Lorsque je suis arrivé... lorsque... mes déclarations m'ont  
6 été remises, je les ai parcourues du début à la fin. Le lendemain, cela m'a été donné, et  
7 j'ai tout parcouru ; j'ai tout lu.

8 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Au moment où vous avez fait ces  
9 déclarations ou cette déclaration, est-ce que vous l'avez fait de manière volontaire ?

10 LE TÉMOIN (interprétation) : De quoi voulez-vous parler ?

11 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : La déclaration ou les déclarations  
12 que vous avez faites au Procureur dans le cadre de l'enquête, est-ce que vous les avez  
13 faites volontairement ?

14 LE TÉMOIN (interprétation) : Lorsque ces enquêteurs sont arrivés au pays, tout ce que  
15 je leur ai dit n'est que la vérité.

16 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Et vous l'avez fait de votre  
17 propre gré, ou est-ce qu'on vous a forcé à le faire, c'est-à-dire à faire une déclaration au  
18 Procureur ?

19 LE TÉMOIN (interprétation) : Je ne peux pas être obligé ou forcé. J'ai dit : tous ceux qui  
20 sont partis sur le terrain sont allés pour demander des informations sur ce que nous  
21 avons vécu. Donc, je n'ai pas été obligé ni forcé. C'est moi-même qui ai fait cette  
22 déclaration, de mon propre gré, de manière volontaire.

23 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Monsieur le témoin.

24 Dernière question, simplement pour obtenir une confirmation : les informations que  
25 vous avez fournies dans votre déclaration ou dans vos déclarations sont-elles vraies est  
26 exactes, dans la mesure de vos connaissances et de votre compréhension ?

27 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, ces déclarations sont vraies et exactes. Mais je n'étais  
28 pas quelque part et que quelqu'un d'autre me l'a rapporté, ces événements. J'étais bien

1 présent. J'ai vu de mes propres yeux tout ce qui s'était passé. C'est pourquoi je les ai  
2 relatés aux enquêteurs.

3 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Monsieur.

4 Un dernier rappel, Monsieur le témoin : comme je l'ai dit, vous bénéficiez de mesures  
5 de protection. Mais afin de vous protéger, votre famille... les membres de votre famille  
6 et vous, il est important que, lorsque nous sommes en audience publique, vous ne citiez  
7 pas de noms de membres de votre famille, de voisins, que vous ne citiez pas  
8 d'informations susceptibles de vous identifier. Au besoin, nous... nous passons en  
9 audience à huis clos partiel. Et à huis clos partiel, vous serez libre de vous exprimer, car  
10 personne à l'extérieur de la salle d'audience ne peut vous entendre.

11 Donc, en audience publique, veuillez nous aider à vous aider pour assurer votre sûreté  
12 et celle de... des membres de votre famille. Est-ce que vous comprenez cela, Monsieur le  
13 témoin ?

14 LE TÉMOIN (interprétation) : Je comprends.

15 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup. Et à présent,  
16 l'Accusation commencera à vous interroger. Monsieur Mourad.

17 M. MOURAD (interprétation) : Merci beaucoup, Madame le Président, Mesdames les  
18 juges.

19 QUESTIONS DU PROCUREUR

20 PAR M. MOURAD :

21 Q. Monsieur le témoin, bonjour.

22 LE TÉMOIN (interprétation) :

23 R. Bonjour, Monsieur le Procureur.

24 Q. Je m'appelle Hesham Mourad, et je représente l'Accusation.

25 R. C'est compris.

26 Q. D'abord, je voudrais vous remercier infiniment de votre présence ici, aujourd'hui, et  
27 de votre coopération avec la Cour.

28 R. Je vous remercie.

1 Q. Je souhaiterais que vous me confirmiez que vous ne... n'avez pas de difficulté à  
2 m'entendre et à comprendre ce que je vous dis par le biais de l'interprétation.

3 R. Je vous comprends parfaitement.

4 Q. Avant de commencer mon interrogatoire, je souhaiterais vous informer que je vais  
5 vous poser des questions de natures différentes, qui pourraient comprendre des  
6 questions bien précises afin d'obtenir les bases de vos connaissances ; par exemple, des  
7 questions du genre « comment, pourquoi et comment le savez-vous ? » Je vous prie de  
8 ne pas vous en formaliser si vous avez l'impression que mes questions sont répétitives  
9 ou si je vous pose des questions concernant les bases de vos connaissances. Il est très  
10 important pour la Cour de comprendre, non seulement les connaissances des faits dont  
11 vous disposez, mais aussi les détails de ces connaissances, ainsi que les bases de ces  
12 informations. Est-ce que vous me comprenez, Monsieur ?

13 R. Oui, je vous comprends.

14 Q. Durant mon interrogatoire, si vous ne comprenez pas une des questions que je vous  
15 pose — si je ne pose pas ma question de façon claire —, si vous n'entendez pas bien ma  
16 question, je vous prie de me demander de la répéter ou de la reformuler ; cela vous  
17 convient-il, Monsieur ?

18 R. Oui, cela me convient.

19 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : Peut-on, s'il vous plaît, demander au témoin de  
20 respecter la règle des cinq secondes ?

21 M. MOURAD (interprétation) :

22 Q. Monsieur le témoin, les interprètes viennent de nous signaler qu'ils aimeraient que  
23 vous attendiez cinq secondes après que je vous ai posé une question de façon à ce qu'ils  
24 aient le temps de traduire ce qui... ce que je dis.

25 LE TÉMOIN (interprétation) :

26 R. D'accord.

27 Q. Si vous ne vous souvenez plus d'une réponse à l'une de mes questions, ou si vous ne  
28 connaissez pas la réponse à l'une de mes questions, n'hésitez pas à le dire. Ça ne pose

1 pas de problème s'il y a des choses dont vous ne vous souvenez pas.

2 Et enfin, Monsieur, je vais tenter de me souvenir et je vous demanderais de bien vouloir  
3 vous souvenir de ne pas parler en même temps. Il faut que nous attendions tous les  
4 deux que l'un ou l'autre ait terminé de parler avant de répondre ou de reprendre la  
5 parole. Et de manière pratique, en fait, le meilleur moyen de s'y prendre, c'est d'attendre  
6 cinq secondes à chaque fois que j'ai fini ma dernière phrase.

7 R. Je comprends.

8 M. MOURAD (interprétation) : Merci beaucoup. Et comme Madame le Président vous  
9 l'a rappelé, si à tout moment vous souhaitez une pause, n'hésitez pas à nous le dire.

10 Madame le Président, pouvons-nous passer à huis clos partiel afin de demander au  
11 témoin de s'identifier ?

12 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le greffier d'audience,  
13 passons à huis clos, s'il vous plaît.

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 03)*

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 8 expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page 9 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 *(Passage en audience publique à 10 h 16)*

7 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le  
8 Président.

9 M. MOURAD (interprétation) : Monsieur le témoin, nous sommes à présent en audience  
10 publique, ce qui signifie que les personnes se trouvant à l'extérieur du prétoire peuvent  
11 vous entendre. Je vous prierais donc de ne pas citer de noms ou de donner des  
12 renseignements qui permettraient de vous identifier, vous-même ou d'autres témoins  
13 ou victimes.

14 Q. M'avez-vous bien compris ?

15 LE TÉMOIN (interprétation) :

16 R. Je vous ai bien compris.

17 Q. Je vous remercie.

18 Je vais peut-être à présent vous poser des questions concernant... en citant les noms de  
19 personnes qui sont connues du public. Cela ne pose pas de problème de citer leurs  
20 noms.

21 Ma première question est la suivante : quel est le président actuel de la République  
22 centrafricaine ?

23 R. Actuellement, le Président de la République centrafricaine, c'est François Bozizé.

24 Q. Quand est-il arrivé au pouvoir ?

25 R. Il a accédé au pouvoir le 15 mars 2003.

26 Q. Et comment est-il arrivé au pouvoir ?

27 R. La question que vous me posez est la bienvenue, et je crois qu'il est important de  
28 répondre à cette question. Vous... La question était de savoir comment est-ce qu'il a

1 accédé au pouvoir. Ça, c'est une bonne chose.

2 Quand il accédait au pouvoir, je n'étais pas ailleurs ; j'étais au PK 12. Quand il est venu,  
3 ce jour-là, pour prendre le pouvoir, c'était entre midi et le coucher du soleil. Nous  
4 entendions des détonations venant de la route de Boali. Il y avait la population dans les  
5 rues. Tout le monde... c'était la joie. Et nous qui étions éloignés dans le quartier, nous  
6 avons entendu ces cris et nous sommes sortis au bord de la route. Et lorsque nous  
7 avons posé la question de savoir ce qui se passait, on nous a dit que Bozizé a accédé au  
8 pouvoir ; il était président. Ce que je vous dis, il n'y avait pas de fuite. Toute la  
9 population était en joie. Tout le monde dansait. Et c'est là que l'on s'est rendu compte  
10 que Bozizé avait vraiment pris le pouvoir.

11 Q. Et comment a-t-il pris le pouvoir ? Est-ce que cela a été une transition pacifique du  
12 pouvoir, ou est-ce que ça s'est passé de manière différente ?

13 R. Lorsqu'il a accédé au pouvoir, c'était pas par les urnes. Vous savez, je vais vous dire  
14 que lorsqu'il est arrivé, le 15 mars, il était acclamé ; la population criait partout. Mais  
15 comment est-ce qu'il a pris le pouvoir ? Bien avant, il habitait au PK 12 ; quand il était  
16 encore chef d'état-major, il habitait au PK 12.

17 Un moment, on ne sait pas ce qui lui est arrivé. Nous, nous vivions au PK 12 également.  
18 Et, un moment, on s'est rendu compte que la population s'est mis... s'est mise à fuir dans  
19 tous les sens, et nous nous sommes posé la question de savoir ce qui s'était passé. On  
20 nous a fait savoir qu'il y a des gens qui sont venus affronter Bozizé, il y a des soldats qui  
21 sont venus du centre-ville et qui cherchent à mettre la main sur Bozizé. Ce jour-là, on  
22 tirait de partout. Il y avait des détonations venant de... du centre-ville de Bangui, et les  
23 balles sifflaient.

24 Et quand les tirs étaient nourris et qu'il ne pouvait pas supporter, il a jugé utile de se  
25 replier. C'est ainsi qu'il a pris la fuite. Et lorsqu'il s'enfuyait, j'étais présent. Il a emprunté  
26 la route de Damara pour s'enfuir, car au niveau de PK 12, il y a un carrefour ; il y a une  
27 route qui va vers Damara, une autre vers Boali. Lui, il a emprunté la route de Damara.  
28 Et lorsqu'il s'enfuyait, deux, trois véhicules le suivaient. Ces véhicules étaient pleins. Et

1 nous avons appris que les gens qui venaient... les soldats qui venaient du centre-ville  
2 étaient tellement nombreux qu'il ne pouvait pas supporter. C'est ainsi qu'il a préféré  
3 se... il a préféré s'enfuir.

4 Après sa fuite, nous autres, nous ne savions pas où est-ce qu'il... il était... bien  
5 longtemps. Après, lorsqu'il s'est replié, il n'est pas revenu à Bangui pour faire la guerre  
6 ou combattre. Il s'est complètement retiré en province. Je vous ai dit tout à l'heure qu'il  
7 y avait des gens dans les véhicules, qui le suivaient. Et, vous savez, il y a des jeunes  
8 hommes... des jeunes gens au PK 12, et ces jeunes gens étaient contents. Ils se sont dit :  
9 « Nous allons suivre Bozizé. C'est trop. Nous allons le suivre. ». Et ce jour-là, il y avait  
10 des volontaires non recrutés ; je voulais dire : ce n'était pas Bozizé qui les a recrutés,  
11 mais ils ont décidé de... d'utiliser ces véhicules, de monter à bord de ces véhicules, pour  
12 suivre Bozizé. Ils sont restés longtemps en brousse, mais, lui, il n'est pas revenu à  
13 Bangui.

14 Vous savez, il m'est difficile de retenir ou de parler de ces événements avec exactitude  
15 quant aux dates car je n'arrive pas à retenir les dates, les petits détails, mais je ne peux  
16 retenir que les dates-clé (*a dit le témoin*).

17 Quelque temps après, les jeunes qui l'ont suivi sont revenus au PK 12, et les gens se sont  
18 posé la question de savoir quels sont ces gens. Nous avons appris que ce sont ces jeunes  
19 qui l'ont suivi.

20 Q. Monsieur, quelle est la nationalité de ces soldats qui ont suivi M. Bozizé ?

21 R. Mais c'étaient des Centrafricains ; il n'y avait pas d'étrangers. Bozizé n'a pas pris  
22 d'autres personnes ou des étrangers pour le suivre ; ce sont les fils du pays, les jeunes  
23 hommes du pays, qui se sont regroupés et ont décidé de le suivre.

24 Q. Monsieur, vous avez dit qu'ils sont revenus à PK 12 ; est-ce que vous les avez vus  
25 vous-même, de vos propres yeux, lorsqu'ils sont revenus ?

26 R. Oui, ces jeunes gens, j'étais présent lorsqu'ils sont revenus au PK 12. Ils... c'était dans  
27 la matinée, et il pleuvait ce jour-là.

28 Au PK 12, comme vous le savez, il y a beaucoup de gens, mais la population ne s'est pas

1 enfuie, car lorsque ces jeunes gens sont arrivés, ils se sont entretenus avec ceux qui les  
2 connaissaient. Ils leur disaient que : « Voilà, nous sommes... nous avons... nous avons  
3 suivi le général en brousse, et nous sommes de retour. » Ils ont dit qu'ils sont revenus.  
4 Et nous-mêmes, nous nous posions la question de savoir le but de leur retour. Ils nous  
5 ont dit qu'ils sont venus à bord de deux ou trois véhicules pour essayer d'attaquer. Et la  
6 population a minimisé... les a minimisés, comme quoi leur effectif n'était pas  
7 nombreux ; ils ne pouvaient pas combattre. Ils n'ont pas franchi la barrière pour se  
8 rendre au centre-ville, mais ils se sont basés, installés, au PK 12 pour casser les... les  
9 magasins, prendre les boissons, les boire, et fumer jusqu'au soir. Et le soir même, ils  
10 sont retournés en empruntant la route de Damara.

11 Q. Monsieur, je remarque que vous avez dit que vous ne vous souvenez pas des dates  
12 avec exactitude, mais pourriez-vous nous donner une estimation de la date à laquelle  
13 les hommes de Bozizé sont arrivés au PK 12 ?

14 R. Ils sont arrivés entre le 15... entre le 15 et le 16 octobre — entre le 15 et le 16 octobre  
15 2002 (*répète le témoin*).

16 Q. Et si je vous ai bien compris, vous nous avez dit qu'ils n'étaient restés qu'un seul jour  
17 au PK 12 ; c'est exact ?

18 R. Lorsqu'ils sont arrivés, ils n'ont pas passé la nuit au PK 12. Vous savez, ils ont bien  
19 réfléchi avant de venir mais, nous autres, nous ne savons pas qu'est-ce qu'ils sont venus  
20 faire. Je peux dire qu'ils sont arrivés un matin, et il pleuvait ce jour-là, à bord de trois  
21 véhicules stationnés sur la grand-route.

22 Et comme je vous l'ai dit, ils ont passé tout le temps à manger, à boire de l'alcool, à  
23 acheter. Et le soir même, ils se sont repliés. Ils ont emprunté la route de Damara comme  
24 je l'ai dit pour repartir.

25 Q. Monsieur le témoin, vous souvenez-vous comment ils étaient habillés ?

26 R. Mais ils ne se sont pas habillés en tenue militaire car, avant de partir, ils n'ont porté  
27 que des tenues civiles parce qu'ils se sont portés volontaires pour suivre Bozizé, le  
28 soutenir. Donc, ils étaient... ils ne portaient que des tenues civiles. Et lorsqu'ils sont

1 retournés, ils ne portaient que des tenues civiles. Ils portaient des casquettes. Ils sont  
2 habillés en civil.

3 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous savez quelle langue ils utilisaient — je parle des  
4 hommes de Bozizé ?

5 R. Les hommes de Bozizé, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce sont des fils du pays. Et ils  
6 ont pris leur courage à deux mains pour suivre... pour le suivre. Ils n'ont pas été  
7 recrutés mais ce sont des volontaires qui l'ont suivi. Et ce sont tous des Centrafricains.

8 Q. Quelle langue utilisaient-ils ; quelle langue parlaient-ils ?

9 R. Je l'ai dit ici, qu'ils parlaient le sango. Étant fils du pays, étant centrafricains, ils se  
10 sont regroupés et ont décidé d'aller prêter main-forte à Bozizé. Donc, ce sont des  
11 Centrafricains.

12 Q. Est-ce que vous avez vu ou appris comment ils se comportaient par rapport à la  
13 population ?

14 R. Les jeunes gens qui ont suivi François Bozizé, ils n'ont pas de pouvoir. Ils étaient  
15 contents de se rallier à lui. Pour eux, c'était en quelque sorte du travail, ils ont trouvé du  
16 travail. Ils étaient contents, ils parlaient avec tout le monde, tous ceux qu'ils  
17 connaissaient ; ils n'ont pas commis des exactions sur la population.

18 Q. Monsieur le témoin, qui était président à l'époque — lorsqu'il y a eu justement le  
19 mouvement du président Bozizé ?

20 R. À cette époque-là, les forces n'étaient pas égales, c'est pourquoi il a jugé utile de se  
21 replier, mais le président de l'époque était Ange-Félix Patassé.

22 Q. Et comment M. Patassé a-t-il réagi par rapport au mouvement de M. Bozizé et de...  
23 de ses soldats ?

24 R. Patassé n'a rien fait — Patassé n'a rien fait.

25 Qu'est-ce qui s'était passé ? Ce que j'ai vu, le combat a commencé au centre-ville, a  
26 dépassé le pont Ngola pour retrouver Bozizé au PK 12. Est-ce que... Comment est-ce  
27 que le combat a commencé ? Qui a donné l'ordre de l'attaquer ? Je ne sais pas. Je ne  
28 saurais le dire. Je ne peux pas vous dire qui a donné l'ordre de venir le combattre.

1 Q. Y avait-il des forces étrangères impliquées dans ce combat ?

2 R. Oui, il y a eu des soldats venus de l'extérieur qui sont venus combattre Bozizé. Ils se  
3 sont ralliés pour venir combattre Bozizé. Il y avait des Libyens de la Sensad.

4 J'étais présent. Je suis sorti au bord de la grand-route pour observer tout ce qui se  
5 passait. On voyait des chars blindés qui traversaient et qui venaient combattre Bozizé.  
6 Les soldats de l'étranger n'étaient que les Libyens qui faisaient partie de la Sensad.

7 Q. Merci. Je reviendrai sur la question des Libyens ultérieurement.

8 Je voudrais pour le moment préciser autre chose, à savoir s'il y avait — outre les  
9 Libyens — d'autres troupes étrangères, et ce, entre octobre 2002 et mars 2003 ?

10 R. Durant cette période, à part les Libyens, il n'y avait pas d'autres troupes étrangères.  
11 Je dis bien à part les Libyens.

12 Q. Monsieur le témoin, pour combien de temps les Libyens sont-ils restés ?

13 R. Les Libyens étaient à Bangui. Et même quand on se rendait au centre-ville, on  
14 pouvait les voir. Ils étaient basés juste après le bac (*phon.*), c'est-à-dire la gare routière  
15 avant d'arriver au carrefour de l'université. D'autres étaient à l'aéroport et d'autres  
16 étaient basés là où je vous ai dit. Ils étaient aussi positionnés à d'autres endroits. Ils ont  
17 passé du temps en République centrafricaine. Je crois qu'on peut estimer à plus d'une  
18 année parce que nous savions qu'ils étaient à Bangui. Et je pense — et c'est mon point  
19 de vue — qu'ils ont passé plus d'une année à Bangui.

20 Q. Vous pouvez nous préciser de quelle année il s'agit ?

21 R. Vous savez, quelqu'un comme moi, si au moins j'étais dans la police ou dans l'armée,  
22 si j'avais eu à collaborer avec eux — parce qu'ils sont venus en République  
23 centrafricaine pour coopérer, collaborer avec les forces de l'ordre —, mais moi, j'étais  
24 civil à la maison. Je sais que ça, ce sont des... des Libyens. Ils sont venus de loin. Ce sont  
25 des militaires. Ils ont quitté leur pays. Bon, est-ce qu'ils sont venus en avion ? Je ne sais  
26 pas.

27 Moi, personnellement, je ne sais pas combien de temps ils ont passé exactement.  
28 Cependant, ils ont passé beaucoup de temps et je peux estimer cela à plus d'un an voire

1 deux ans. Mais ce sont des militaires. Comment est-ce qu'ils sont venus ? Je ne... je ne  
2 sais pas. Je ne suis pas militaire, donc je ne peux pas vous dire exactement combien de  
3 temps ils ont passé en République centrafricaine.

4 Q. Est-ce qu'à un moment ou à un autre, ils se sont retrouvés au PK 12 ?

5 R. Les Libyens ne sont pas arrivés au PK 12 dire qu'ils patrouillaient – comme le  
6 faisaient les Barracudas, c'est-à-dire patrouiller sur la route de Boali, non. Les Libyens  
7 ne patrouillaient pas. Il était difficile de les voir patrouiller jusqu'au PK 12 sur la route  
8 de Boali. Ils étaient basés sur place. Ils ne patrouillaient pas.

9 Q. Est-ce que vous savez comment ils étaient habillés, ces Libyens ?

10 R. Vous savez, l'uniforme des Libyens... leur uniforme-là était différent de l'uniforme  
11 des Faca. C'était très distinct, et leur uniforme n'était pas similaire à celui de... des Faca.  
12 Cet uniforme avait une autre couleur.

13 Q. Et quelle était la couleur, Monsieur le témoin ?

14 R. C'était une couleur vert foncé. Ils avaient deux uniformes : un, vert foncé ; et l'autre,  
15 blanc tacheté. La... Ce n'était pas la même couleur que l'uniforme des soldats  
16 centrafricains.

17 Q. Et donc, si je vous ai bien compris, cet uniforme était un uniforme militaire, ou  
18 c'étaient des vêtements civils ?

19 R. Les Libyens sont des militaires, et ils ne peuvent donc pas vêtir l'uniforme civil. Ils  
20 portaient l'uniforme militaire. Cependant la couleur était différente.

21 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous savez dans quelle langue les Libyens  
22 s'exprimaient ?

23 R. Moi, je ne sais pas. Je n'ai jamais été près d'eux pour savoir ou bien pour entendre  
24 quelle langue ils parlaient. Ils parlaient la langue de leur pays, et cela dépendait de leur  
25 collaboration avec les Faca. Peut-être certains d'entre eux essayaient de s'exprimer en  
26 français. Mais je crois qu'ils parlaient la langue de leur pays.

27 Q. Monsieur le témoin, comment pourriez-vous décrire le comportement des soldats  
28 libyens vis-à-vis de la population centrafricaine ?

1 R. Les Libyens ne patrouillaient pas. Donc, ils ne sympathisaient pas avec la population.  
2 Dans toute la ville de Bangui, on n'a jamais entendu dire que des Libyens sont arrivés  
3 dans un quartier et ont commis des exactions, ou qu'ils ont tiré sur quelqu'un ou qu'ils  
4 ont battu quelqu'un. Les Libyens n'ont jamais eu à faire cela.

5 Q. Monsieur le témoin, entre octobre 2002 jusqu'au mois de mars 2003, pendant cette  
6 période, et lors des combats contre les soldats de M. Bozizé, y a-t-il eu des abus à  
7 l'encontre de la population civile dans votre pays ?

8 R. Je... j'accepte la question que vous posez.

9 Entre octobre 2002 jusqu'en mars 2003, comme j'ai déjà eu à le dire... parce que vous  
10 m'avez posé la question concernant les Libyens, et je vous ai dit que les Libyens n'ont  
11 pas commis d'exactions ; il n'y a jamais eu de plainte concernant le comportement des  
12 Libyens. Mais durant cette période qui va d'octobre 2002 à mars 2003, concernant les  
13 Libyens, il n'y a pas eu d'incident, parce qu'entre octobre et novembre il n'y a pas eu de  
14 problème.

15 Après cela, après octobre, nous avons... nous avons entamé le mois de novembre. Et  
16 dans cette entame, nous étions bien à partir du... du 1<sup>er</sup> novembre (*si l'interprète a bien*  
17 *compris*) jusqu'à... jusqu'au 22... jusqu'au 22 novembre, le 22 novembre.

18 Ah, il y a eu un autre événement dans le pays. Qu'est-ce que nous avons vu ? Ceux qui  
19 étaient au centre-ville de Bangui ont vécu un autre événement. Cela nous est tombé  
20 dessus. Le matin... le matin du 22... du 22 novembre — 22 novembre 2002, je dis bien —,  
21 il y a des personnes qui sont arrivées au PK 12, au niveau de la barrière. Ils ont traversé  
22 la barrière, mais leur comportement était curieux. Donc, la population est sortie au bord  
23 de la route pour voir... c'était une curiosité. Ils étaient nombreux. Donc, des jeunes filles  
24 du quartier sont arrivées, qui nous ont dit : « Des personnes sont arrivées, mais ils  
25 nous... ils inspirent la peur. »

26 Cela dit, je suis moi-même sorti au bord de la route, sur la route de Damara. Donc, ces  
27 personnes-là arrivaient. Dans un premier temps, quand je les ai vues, j'ai cru que  
28 c'étaient les Faca qui allaient peut-être pour leur jogging, mais ces personnes-là venaient

1 en colonne, en file indienne (*dit le témoin en français*) ; ils progressaient.

2 J'ai constaté que ce n'étaient pas les Faca, parce que, de mon point de vue, si c'étaient les

3 Faca, on aurait reconnu certains Centrafricains. J'ai donc constaté aussi que leur

4 comportement était différent. Ils avaient des kalachnikovs, ils avaient des casquettes, ils

5 avaient des chapelets sur le bout de leurs canons, et ils avaient des foulards, des

6 *betawali* (*phon.*), parce qu'ils sont arrivés dans une église au bord de la route, et ils ont

7 pris les foulards de ces dames-là qu'ils ont attaché au bout de leurs canons. D'autres

8 avaient des rangers, d'autres avaient des tongs, d'autres « avec » des chemises — un

9 habillement assez disparate.

10 Quand j'ai vu ça, j'ai dit à un de mes amis, que ça, c'étaient des rebelles. Et tout cela, on

11 ne savait pas quelle était leur origine. Ils progressaient, ils continuaient et s'orientaient

12 vers la route de Damara, vers le marché. Ils continuaient à progresser. On n'entendait ni

13 parler sango ni parler... ni parler le français ; ce n'était que le lingala. Rapidement, j'ai

14 conclu qu'ils venaient de l'autre côté de la rive. Comment sont-ils arrivés ?

15 Ils... quand ils arrivaient, ils ont pris des personnes en otage sur le... sur le bord de la

16 route ; ils ont saisi leurs charrettes à bras, et les objets qu'ils ont pillé en cours de route,

17 ils ont chargé ça sur ces charrettes à bras, là. Ils imposaient au propriétaire de la

18 charrette à bras de pousser les biens volés. Ils étaient en colonne. Ils étaient en colonne,

19 ils marchaient au bord de la route ; ils étaient nombreux.

20 Ils regardaient tous vers l'est.

21 La personne qui était prise en otage — et nous étions nombreux à le voir —, ils ont donc

22 pris les biens, et ils ont chassé cet homme-là. Et cet homme leur a dit : « Mais vous

23 prenez les... les biens, les affaires, et vous me donnez ma pousse. » Ils ont dit qu'ils

24 n'allaient pas lui remettre sa charrette à bras.

25 C'est comme ça que ce... ça a commencé.

26 Nous étions debout. Il y avait plusieurs personnes au bord de la route. On ne... on

27 pensait que leur arrivée, ce n'était... c'était pour autre chose. Et il y avait un de leur chef ;

28 nous avons entendu dire que c'était le commandant. Eux, ils l'appelaient commandant...

1 commandant Yaka. Un de mes amis m'a dit que ce sont... ces personnes-là de l'autre  
2 côté de la rive. Ils se sont mis en rang, et les commandants leur a donné une instruction.  
3 Ils ont donc investi tout le quartier. Ils étaient nombreux. Ils ont investi le quartier, et à  
4 chaque maison il y avait deux soldats. Ils n'allaient nulle part ailleurs ; c'était devant  
5 votre maison. Ils demandaient des outils, des coupes-coupes. Ils ont creusé des  
6 tranchées et ont positionné leurs armes face à votre maison. Et tout cela, on n'avait pas  
7 encore réalisé quels étaient leurs objectifs. Ils demandaient... ils ont demandé de l'eau,  
8 des fauteuils. Nous, nous pensions qu'ils étaient venus pour un objectif ; mais après,  
9 comme ils sont là, nous saurions quels étaient leurs objectifs.

10 Voilà comment est-ce qu'ils sont arrivés dans notre quartier. Ils ont investi tout le  
11 quartier. D'autres se sont dirigés vers le marché à bétail, d'autre vers les sans logement ;  
12 ils étaient partout. Mais quelqu'un qui a creusé une tranchée, qui a positionné nos... son  
13 arme – le bout de son canon – en direction de Bangui, on s'est dit qu'il y a  
14 certainement un problème ; c'est pourquoi ils ont pris position. Or, leur venue, c'était  
15 pour un autre objectif.

16 Et nous ne le savions pas. Or, c'étaient des rebelles. C'était le jour même où ils sont  
17 arrivés. Ce n'est pas qu'ils ont attendu le lendemain mais le jour même. Ils ont  
18 commencé à chasser les poules, les cabris. En une seule journée, ils pouvaient égorger  
19 dix à... au moins dix... dix poulets.

20 Ils ont donc pris une femme en otage pour leur faire la cuisine. C'est à partir de là que  
21 nous avons commencé à avoir peur.

22 Les Libyens, je les mettrais à part. Ce n'est qu'après avoir posé des questions, d'autres  
23 personnes tentaient de répondre, c'est certainement des... des Zaïrois de l'autre côté de  
24 la route, et quelqu'un nous a dit que ça, ce sont les Banyamulenge. C'est à partir de là  
25 que nous avons su. Nous avons aussi pensé qu'ils étaient là pour la sécurité, la  
26 protection. Or, c'était pour un autre objectif.

27 Ils sont venus, ils ont investi le quartier. Ils ont... ils ont positionné leurs armes devant  
28 les domiciles de la population. Et la première des choses qu'ils ont demandée, c'était la

1 nourriture. Et ils ont commencé à chasser les poulets. Et c'est comme ça que ça a  
2 commencé.

3 C'est ce que je viens de vous relater.

4 M. MOURAD (interprétation) : Merci beaucoup.

5 Madame la Présidente, je crois que l'heure est venue.

6 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Monsieur Mourad.

7 Monsieur le témoin, nous allons interrompre maintenant. Cela vous permettra de vous  
8 reposer.

9 Nous aurons donc une interruption de 30 minutes.

10 Il est 11 h, et nous reprendrons ici en salle d'audience à 11 h 30.

11 Puis-je demander au greffier de passer en huis clos partiel de façon à ce que le témoin  
12 puisse être escorté et sortir de la salle d'audience ?

13 Entre-temps, donc, nous allons suspendre nos travaux, et nous reprendrons à 11 h 30.

14 *(Passage en audience à huis clos à 11 h 03)*

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 *(L'audience, suspendue à 11 h 04, est reprise à huis clos à 11 h 43)*

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 *(Passage en audience publique à 11 h 46)*

28 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le

- 1 Président.
- 2 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.
- 3 Monsieur le témoin, bonjour.
- 4 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.
- 5 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Y a-t-il un problème
- 6 d'interprétation ?
- 7 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Ici la cabine française, est-ce que l'on pourrait
- 8 dire quelque chose pour que les interprètes puissent interpréter ?
- 9 M<sup>e</sup> NKWEBE : Madame, nous n'avons pas de problème d'interprétation, mais juste un
- 10 petit problème technique. La transcription s'effaçait de temps en temps, puis revenait. Je
- 11 pense que ça a été réglé — je... je suppose. Mais nous n'avons pas de problème
- 12 d'interprétation.
- 13 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Maître Liriss.
- 14 Merci aux interprètes également.
- 15 Monsieur le témoin, avez-vous pu vous reposer un peu durant la pause ?
- 16 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, j'ai eu l'occasion de me reposer.
- 17 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous allons poursuivre sans
- 18 interprétation du sango en anglais.
- 19 Réessayons : Monsieur le témoin, êtes-vous prêt à poursuivre votre déposition ?
- 20 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, je suis prêt, je suis là pour répondre.
- 21 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.
- 22 Monsieur Mourad, vous avez la parole.
- 23 M. MOURAD (interprétation) : Merci beaucoup, Madame le Président.
- 24 Monsieur le témoin, je vous souhaite la bienvenue, de nouveau.
- 25 LE TÉMOIN (interprétation) : Je vous remercie, Monsieur.
- 26 M. MOURAD (interprétation) :
- 27 Q. Monsieur, juste avant la pause, vous étiez en train de parler des Zaïrois de l'autre
- 28 côté de la rivière — et je fais référence à la page 23, ligne 21, version anglaise de la

1 transcription, version non éditée.

2 Monsieur le témoin, à quelle rivière faites-vous allusion ?

3 LE TÉMOIN (interprétation) :

4 R. 1202. Je rectifie : c'était l'année 2002.

5 M. MOURAD (interprétation) : Madame le Président, je n'ai pas entendu l'interprète. Je  
6 ne sais pas si c'est le cas de tous dans la salle.

7 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur Mourad, vous avez  
8 demandé... la question que vous avez posée était : « À quelle rivière faisiez-vous  
9 allusion ? » Et le témoin, lui, a corrigé une date.

10 Pourriez-vous répéter la question au témoin ? Il semblerait que nous ayons un  
11 problème d'interprétation.

12 Alors, réessayons.

13 M. MOURAD (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président.

14 De mon côté, je n'ai pas reçu d'interprétation, mais je vais... répéter ma question.

15 Q. Monsieur le témoin, juste avant la pause, vous avez parlé des Zaïrois qui auraient  
16 traversé une rivière ; quel est le nom de cette rivière ?

17 LE TÉMOIN (interprétation) :

18 R. Le nom de cette rivière, en français, c'est Oubangui mais, en sango, on l'appelle  
19 « Mbale ». C'est le plus grand cours d'eau de la capitale. On l'appelle en sango  
20 « Mbale ». C'est le cours d'eau qui nous sépare de la république du Zaïre.

21 Q. Merci.

22 Monsieur, savez-vous qui a envoyé ces troupes ?

23 R. Je ne peux pas le savoir. Je vous ai dit tout à l'heure que les soldats étaient arrivés  
24 d'une manière inopinée. Ils ont fait irruption dans notre secteur. Mais en réalité, à ma  
25 connaissance, la manière dont ils se parlaient — comme ils se parlaient en lingala —,  
26 c'est ça qui m'a fait comprendre qu'ils venaient de l'autre côté de la rivière.

27 Q. Monsieur le témoin, connaissez-vous le nom du chef ?

28 R. Lorsqu'ils étaient arrivés au PK 12, ils ont envahi tout le secteur. Mais qui était leur

1 chef ? La plupart d'entre eux, on les appelait « des commandants ». On ne... on ne  
2 pouvait pas entendre « caporal », « sergent ». Ils étaient nombreux à se faire appeler  
3 « commandant ». Lorsqu'il s'agissait de donner un ordre, ces ordres-là venaient des  
4 commandants. C'étaient leurs chefs.

5 Q. Est-ce que vous vous souvenez du nombre de commandants qui se trouvaient à  
6 PK 12 ?

7 R. S'agissant des commandants, je peux dire que là où j'habitais il y avait un  
8 commandant, mais il n'était pas le seul. Dans tous les endroits où ils se trouvaient, il y  
9 avait toujours des commandants. Mais, à ma connaissance, il y avait presque six  
10 commandants.

11 Q. Vous avez mentionné qu'ils sont arrivés à la barrière à PK 12 et qu'ils ont traversé la  
12 barrière — et je fais référence à la page 21, lignes 7 à 9 — ; de quelle barrière  
13 parlez-vous ?

14 R. Je faisais référence à la... à la barrière de la brigade du PK 12. Vous savez, au niveau  
15 de la gendarmerie, il y a une barrière qui sert de poste de contrôle.

16 Q. De quelle direction venaient-ils ?

17 R. Les soldats, on ne peut pas dire qu'ils venaient de Mbaiki ou d'une autre localité. Ils  
18 venaient de l'autre côté de la rivière. Et ils ont traversé la ville à pied pour arriver au  
19 PK 12 pour pouvoir franchir la barrière du poste de contrôle.

20 Q. Monsieur, vous avez également affirmé, avant la pause, qu'ils se sont déployés dans  
21 le quartier ; ils étaient nombreux et il y avait deux soldats par maison — et je fais  
22 référence à la même transcription, à la page 22, lignes 23 à 25.

23 Monsieur, pourriez-vous nous décrire comment ces troupes se sont déployées à PK 12 ?

24 R. Comme je l'ai déjà dit, ils ont traversé la rivière pour arriver dans notre secteur. Vous  
25 savez, j'étais à la maison, et c'était de la maison que j'ai appris que des personnes étaient  
26 arrivées dans notre secteur. À ma connaissance, ils avaient... traversé la rivière pour  
27 arriver. Lorsqu'ils sont arrivés sur notre territoire, automatiquement, ils se sont rendus  
28 au PK 12. Et c'était grâce à la langue qu'ils parlaient que nous avons compris que

1 c'étaient des personnes qui venaient de l'autre côté de la rivière.

2 Comment est-ce que je l'ai su ? Vous savez, là où j'habitais, il y avait beaucoup de leurs  
3 compatriotes qui étaient là. Certains travaillaient chez les musulmans, d'autres  
4 travaillaient avec des charrettes, et je connaissais certains parmi eux. Alors, dès qu'ils  
5 sont arrivés et qu'ils... et que je les entendais parler dans leur langue, aussitôt j'ai su que  
6 c'étaient des personnes qui venaient de l'autre côté de la rivière.

7 Q. Et où se sont-ils... où... où sont-ils restés à PK 12 ?

8 R. À PK 12, après avoir franchi la barrière, ils n'ont pas pris la route de Boali. Ils ont tout  
9 simplement pris celle de Damara, et ils marchaient en file indienne (*a dit le témoin en*  
10 *français*), et ils ont progressé jusqu'à la fin de la localité.

11 C'est à ce moment-là que leur commandant leur avait donné instruction de se déployer  
12 dans le secteur. Certains allaient vers l'est, d'autres vers l'ouest. Ils avaient en tout cas  
13 investi tout le secteur. Mais avant la barrière... ils ne se sont pas déployés dans le secteur  
14 qui se trouvait avant la barrière. Sinon, c'était après la barrière qu'ils ont commencé à  
15 investir le secteur.

16 Q. Vous avez dit qu'il y avait deux soldats dans chaque maison — ici, je parle de la  
17 même transcription, à la page 22, lignes 24 à 25.

18 De quelles maisons parlez-vous, Monsieur ?

19 R. Je faisais référence aux habitations. Vous savez, lorsqu'ils étaient arrivés, beaucoup  
20 de personnes avaient pris fuite... avaient pris la fuite — pardon. Et lorsque le  
21 propriétaire de la maison quittait la maison pour s'en aller, ils venaient aussitôt s'en  
22 emparer pour en faire leur base. Et quelquefois, eux-mêmes, ils chassaient les  
23 propriétaires de la maison et en faisaient leur base.

24 Et lorsqu'ils arrivaient à s'emparer d'une maison, ils se positionnaient deux par deux  
25 devant chaque habitation. Et vous savez, les canons étaient orientés en direction de la  
26 ville de Bangui, ce qui veut dire que... en direction de la maison qu'ils venaient  
27 d'assiéger. Donc, quand ils arrivaient à chasser les propriétaires de la maison, ils en  
28 prenaient le contrôle et s'y installaient.

1 Q. Monsieur, qu'est-il arrivé aux biens des personnes dont les maisons ont été occupées  
2 par les Banyamulenge ?

3 R. Ils n'ont pas été accusés pour rien. Des militaires loyalistes n'auraient pas pu agir de  
4 la... de la sorte. Lorsque vous vous... vous vous enfuyez à cause de l'arrivée des  
5 rebelles, lorsque les habitants s'enfuient, ils abandonnent tout dans la maison. Mais  
6 malheureusement, lorsqu'ils investissent les maisons, c'est fini. C'est fini. Ils pillaient les  
7 matelas en mousse ; si le matelas est assez grand, ils divisent ça en deux. Ils prenaient  
8 également des marmites, des assiettes, des postes radio. Ils peuvent... à l'époque, ils  
9 pouvaient prendre, piller les effets chez votre voisin et vous forcer à acheter cela ; c'est  
10 ce qu'ils faisaient. Ils enlevaient les battants des fenêtres, les battants de portes, les lits,  
11 et ils transformaient cela en bois de chauffe. Ils sortaient les lattes des lits dehors afin  
12 d'en faire du bois de chauffe. Ils utilisaient les marmites et les assiettes. Ils pillaient la  
13 maison, laissaient la maison vide. Ils prenaient tout ce qui avait de la valeur dans la  
14 maison, et ils forçaient les habitants qui étaient encore restés, qui se sont pas enfuis, ils  
15 forçaient ces gens-là à acheter.

16 Si vous vous enfuyiez, c'est fini, votre maison leur appartenait. Ils en faisaient ce qu'ils  
17 voulaient. Ils prenaient tout, tout. Vous êtes obligé de vous battre afin de tout racheter.  
18 C'est ce qu'ils faisaient.

19 Q. Monsieur, comment avez-vous su qu'il y avait eu ces pillages ?

20 R. Je sais, je sais. Je n'étais pas allé quelque part. J'étais présent. Moi, en voyant la... J'ai  
21 demandé à mes enfants, à mes filles, à s'enfuir et aller se mettre à l'écart. Mais moi,  
22 j'étais là, je suis resté, j'ai vu ce qui se passait.

23 Ces personnes sont venues, et nous ne savions pas pourquoi ces personnes sont venues,  
24 mais ces personnes sont venues s'attaquer à nous. Elles disaient qu'elles étaient venues  
25 vivre sur le terrain (*dit le témoin en français*). C'étaient des personnes armées d'armes à  
26 feu, d'armes blanches. Ils ne faisaient pas pitié. Ils venaient, ils pouvaient vous  
27 demander, sous contrainte, de leur donner ce que vous avez, et ils faisaient ces... ces  
28 opérations de porte en porte. Ils transformaient les courageux, les personnes qui ont

1 décidé de ne pas s'enfuir, ils les transformaient en commissionnaires, en messagers, en  
2 cuisiniers. Ces personnes étaient obligées de leur faire les petits travaux. Et ceux... ceux  
3 qui se sont enfuis, malheureusement pour eux, ces personnes laissaient leurs effets,  
4 leurs propriétés à la merci de ces Banyamulenge. C'est comme ça que ces personnes-là  
5 se comportaient.

6 Moi, je pense que ces personnes sont allées juste s'attaquer à la population. Nous ne  
7 savons pas pourquoi ils étaient venus, mais ils étaient venus juste s'attaquer à la  
8 population.

9 Peut-être que... Est-ce qu'ils ont tenu une réunion avec la population afin de savoir ce  
10 qui s'est passé ? Non. C'était pas comme ça. Après leur arrivée, ils ont commencé à  
11 commettre des exactions sur la population, jusqu'à leur départ définitif. C'est ce que,  
12 moi, j'ai vu personnellement.

13 Q. Et quand ont-ils quitté PK 12 ?

14 R. Ils sont partis de PK 12 le 15 mars. C'était bien le 15 mars. C'était au moment de  
15 l'arrivée de Bozizé. C'est ce jour-là qu'ils sont partis.

16 Mais avant de s'en aller, ils ont fait... ils ont emmené un gros véhicule chargé de  
17 machettes, de couteaux qu'ils aiguisaient, qu'ils aiguisaient, et ils promettaient...  
18 promettaient d'en finir avec la population avant de se retirer. La population vivait dans  
19 la peur, dans la terreur.

20 Ils s'apprêtaient à faire ce qu'ils voulaient faire quand nous avons été... nous avons été  
21 surpris d'apprendre... Il y avait une joie générale, les gens commençaient à crier en  
22 annonçant l'arrivée des hommes de Bozizé. C'est ainsi que ces malfaiteurs se sont retirés  
23 en courant, traversant les collines, abandonnant sur place les machettes et couteaux et  
24 coupe-coupe. Ceux qui ont de la chance pouvaient traverser le fleuve, et ceux qui  
25 n'avaient pas la chance de se sauver étaient tués. Voilà ce qui se passait.

26 Q. Monsieur, pourriez-vous rappeler à la Cour quand ils sont arrivés au PK 12 ?

27 R. Comment ces personnes sont-elles arrivées à PK 12 ? Elles sont arrivées le  
28 22 novembre 2002. Le 22 novembre 2002, c'est la date de leur arrivée à PK 12.

1 Q. Et entre le moment de leur arrivée— le 22 novembre 2002 —et le moment où ils sont  
2 partis — le 15 mars 2003 —, y avait-il d'autres forces présentes au PK 12 en dehors des  
3 Banyamulenge ?

4 R. Je vous remercie.

5 Pendant ces événements à PK 12, il n'y avait pas d'autres forces sur le terrain. Il n'y  
6 avait pas de forces de l'armée nationale sur le terrain. Il n'y avait pas de Faca, ni de... ni  
7 de gendarmes, ni de policiers sur le terrain.

8 Seuls ceux qui se sont déguisés pouvaient se hasarder à s'approcher de PK 12, mais ceux  
9 qui se hasardaient à venir à PK 12 habillés en uniforme militaire étaient battus à mort.

10 Pendant ces événements, on ne pouvait pas voir les militaires de notre pays. Ces  
11 militaires étaient eux aussi... vivaient eux aussi dans la peur. Ils se cachaient, ils se... ils  
12 se terraient. Ces soldats n'avaient aucun pouvoir.

13 Regardez, quelqu'un comme moi, si une personne comme moi est en train d'être  
14 maltraitée, en train d'être tabassée, aucun militaire centrafricain ne pouvait intervenir,  
15 parce que s'il se hasardait à intervenir, les Banyamulenge allaient me laisser et s'en  
16 prendre à lui. Voilà ce qui se passait à PK 12 pendant ces événements.

17 Q. Pourriez-vous nous aider à faire la différence entre ces troupes et les autres ?  
18 Comment pouviez-vous les identifier ? Quelles étaient les caractéristiques qui vous  
19 permettaient de dire que c'étaient des Banyamulenge ?

20 R. C'étaient bien des Banyamulenge, selon ce que je sais. Si j'affirme que c'étaient des  
21 Banyamulenge, c'est parce que même les autres personnes habitant le PK 12, qui  
22 faisaient les petits métiers et qui parlaient le lingala et dont les épouses travaillaient  
23 chez les musulmans, faisaient les petits métiers afin de survivre. Ces personnes-ci  
24 parlaient le lingala. Et ces personnes-ci s'adressaient à eux en lingala. Mais si vous  
25 voyez un autre groupe de militaires comme les Faca, vous pourrez être en mesure de les  
26 entendre parler soit le français soit le sango. Mais ces personnes qui sont venues, elles  
27 ne parlaient que le lingala.

28 Si vous prenez la route de Damara, de Mbaiki et de Boali, vous n'allez rencontrer

1 personne parlant la langue lingala. Ces personnes-ci ont traversé le fleuve pour venir.  
2 C'est pourquoi elles parlaient le lingala. J'affirme que ces personnes venaient de l'autre  
3 côté du fleuve.

4 Q. Monsieur, avant la pause, vous avez dit qu'ils avaient creusé des tranchées.  
5 Pourriez-vous nous indiquer là... l'endroit où se trouvaient ces tranchées à PK 12 ? Où  
6 ont-ils creusé les tranchées à PK 12 ?

7 R. Je vous ai dit : après la traversée de la barrière, ces personnes ont continué en file  
8 indienne sur la route de Damara. C'est ainsi que leur commandant leur a donné  
9 instruction de se déployer dans le quartier.

10 Dans mon quartier, là où je vivais, j'étais chez moi. Comment... comment ont-elles  
11 creusé ces tranchées ? Elles demandaient... ces personnes demandaient des  
12 coupes-coupes, des barres à mine, afin de creuser les tranchées. Imagine que la  
13 personne creuse la tranchée devant votre maison, à environ 50 mètres de votre porte,  
14 une... une tranchée de profondeur d'environ 15 à 20 centimètres. C'étaient des tranchées  
15 bien arrangées, comme c'était une tombe. Et il se mettait dans le trou et braquait son  
16 canon vers votre porte.

17 Nous n'avions pas la possibilité de leur poser la question pour savoir pourquoi ils  
18 creusaient ces tranchées. Ce n'était qu'après qu'on avait commencé... nous avons  
19 commencé à nous poser des questions sur le but de ces tranchées. C'est ainsi que nous  
20 avons su que ces tranchées étaient pour leur permettre de... de se mettre à l'abri  
21 pendant les combats. C'était... c'était ce que nous, les prisonniers, nous qui avons...  
22 nous qui avons été maintenus sur place par la force, c'est ça... c'est comme ça qu'on se  
23 disait que : voilà, peut-être, il y aura certainement une bataille. C'est pourquoi ils  
24 s'apprêtaient à se cacher dans ces tranchées le moment venu.

25 C'est ainsi... c'est comme ça qu'on se posait des questions. C'était le but... c'était le but  
26 de ces tranchées qu'ils creusaient. Ces tranchées sont restées telles qu'elles sont pendant  
27 tous les événements. Ils étaient déployés à deux par tranchées, sous la supervision de  
28 leur commandant. Ils recevaient de la nourriture de tous côtés. Et c'est ainsi... c'est ainsi

1 qu'ils opéraient. S'ils avaient besoin d'envoyer quelqu'un, ils pouvaient vous envoyer  
2 faire une commission pour eux.

3 Mais je ne suis pas militaire pour savoir pourquoi ils ont creusé ces tranchées.  
4 Eux-mêmes sont à même de pouvoir vous dire pourquoi ils ont creusé ces tranchées.  
5 Moi, j'imagine que, certainement, ils ont creusé ces tranchées afin de se mettre à l'abri  
6 lorsque... pendant les combats.

7 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : Peut-on demander au témoin de parler moins  
8 vite ?

9 M. MOURAD (interprétation) : Merci beaucoup, Monsieur le témoin, pour cette  
10 réponse ; elle est fort utile.

11 Avant que je continue avec mes questions, j'aimerais vous rappeler de parler  
12 suffisamment lentement pour que les interprètes puissent traduire tout ce que vous  
13 dites.

14 Q. Est-ce que vous en êtes d'accord, Monsieur ?

15 LE TÉMOIN (interprétation) :

16 R. Oui, je suis d'accord.

17 Q. Merci beaucoup.

18 Pour poursuivre, concernant les tranchées dont vous parliez, j'aimerais que vous  
19 visualisiez PK 12 dans votre esprit et que vous nous disiez où se trouvaient ces  
20 tranchées au PK 12. Est-ce qu'elles étaient simplement dans un coin, dans une... dans un  
21 quartier de PK 12, ou est-ce qu'elles étaient dispersées partout dans l'ensemble ? Donc,  
22 je vous demande de bien vouloir tenter de vous remémorer cela et de nous le dire.

23 R. Les... les tranchées étaient creusées partout où ils arrivaient. Certains étaient dans  
24 notre secteur, d'autres ont traversé la grand-route pour aller réquisitionner certaines  
25 belles maisons dont les propriétaires avaient déjà fui. Et ils s'y installaient deux par  
26 deux. D'autres encore se trouvaient au niveau du marché à bétail. D'autres ont pris la  
27 route de Boali, jusqu'au niveau du ruisseau qu'on appelle Sô. Cela veut dire que les  
28 soldats, la première chose qu'ils faisaient était de creuser ces tranchées.

1 Et j'aimerais vous dire que les tranchées étaient creusées par eux-mêmes. Donc, chacun  
2 creusait sa propre tranchée, s'y installait arme à la main. Ce n'était pas simplement dans  
3 notre secteur mais dans tous les quartiers qu'ils avaient conquis.

4 Q. Merci.

5 Vous souvenez-vous si les Banyamulenge avaient un quartier général au PK 12 ou non ?

6 R. Oui, inévitablement. Leur quartier général se trouvait au sein de l'école de Begoua. Ils  
7 ont fait de cette école leur base ; et personne ne pouvait passer devant cette école. Ils  
8 étaient au nombre de 20. Et celui qui supervisait cette base était leur chef ; ils  
9 l'appelaient « colonel ». C'était une personne de grande taille. Et ça, sachez que je l'ai vu  
10 de mes propres yeux.

11 Vous savez, les événements que nous avons vécus ne nous empêchaient pas de... de  
12 nous promener. Et lorsque vous rencontriez l'un d'eux, ils vous saluaient, « *Mbote* »,  
13 dans leur langue.

14 Toutefois, ils avaient une base commune qui se trouvait au sein de l'école de Begoua. Et  
15 c'était là que se trouvait leur chef suprême. Ils l'appelaient « colonel ». C'était un  
16 monsieur de grande taille. Il avait autour de lui ses aides de camp.

17 Ils ont même transformé l'une des salles des bâtiments de cette école en leur cellule. Ils  
18 avaient même fait des bancs de cette école du bois de chauffe qu'ils utilisaient pour leur  
19 cuisine.

20 Donc, je le répète, leur base commune se trouvait à l'école de Begoua. Et les éléments se  
21 trouvaient... s'étaient éparpillés dans le secteur, deux par deux, et leur base était  
22 toujours à l'école de Begoua.

23 Q. Monsieur, connaissez-vous la signification du mot que vous avez donné tout à  
24 l'heure, que vous avez cité tout à l'heure, que le commandant utilisait lorsqu'il saluait la  
25 population lorsqu'il les rencontrait ? Je ne sais pas si je vais bien le prononcer, et je crois  
26 que c'est « *mbote* » (*phon.*).

27 R. Ce n'était pas le commandant seul. Même ces hommes, les Banyamulenge, quand ils  
28 sillonnaient le quartier, et surtout quand ils avaient de bonnes humeurs... vous savez, il

1 y avait également des enfants parmi eux. Donc, le mot que je retiens lorsqu'ils me  
2 saluaient, c'était : « *Tata, mbote* » (*phon.*). Et je répondais : « Merci ». Et ils continuaient  
3 leur chemin. Et j'avais compris que c'était leur manière de saluer les gens.

4 Q. Est-ce que vous avez fini par savoir ce que cela signifiait, ce terme ?

5 R. Oui, l'expression « *mbote* » (*phon.*) signifie « bonjour ». Vous savez, je vis avec certains  
6 de leurs compatriotes dans mon secteur. Avant leur arrivée — et je l'avais dit —,  
7 certains de leurs compatriotes étaient déjà dans notre secteur. Et dans leur  
8 communication quotidienne, c'était comme ça qu'ils se saluaient. Ils se disaient... et  
9 lorsqu'ils me rencontraient, ils me disaient « *Tata, mbote* » (*phon.*), et ce qui m'avait fait  
10 comprendre que c'était une salutation adressée à moi. Et lorsqu'ils sont arrivés, ils ne  
11 parlaient pas une autre langue que le lingala. Et parmi eux, rares étaient les personnes  
12 qui pouvaient parler parfaitement le français.

13 Parmi eux, il y en avait un qui parlait un peu le sango, et lorsqu'il arrivait chez nous, il  
14 s'adressait à nous en sango. Voilà ce qui m'a permis de comprendre leurs salutations.

15 Q. Quand ils parlaient français, pour certains d'entre eux, ou en sango, avaient-ils un  
16 accent qui aurait pu faire la différence avec ceux qui parlaient la langue centrafricaine ?

17 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Liriss.

18 Monsieur le témoin, pouvez-vous attendre avant de répondre ?

19 À vous, Maître.

20 M<sup>e</sup> NKWEBE : Madame, je suggère que cette question soit reformulée parce que j'estime  
21 qu'elle est une question dirigée, suggestive.

22 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je suis sûre, en effet, que  
23 M. Mourad va pouvoir reformuler sa question.

24 M. MOURAD (interprétation) : Merci, Madame le Président.

25 Q. Monsieur le témoin, quand vous entendiez certains de ces Banyamulenge s'exprimer  
26 en français, et quand vous comparez l'accent qu'ils utilisaient avec l'accent qui est utilisé  
27 par ceux qui s'exprimaient en provenance de République centrafricaine, y a-t-il une  
28 nuance ?

1 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Retenu.

2 Vous avez posé exactement la même question. Or, je vous ai demandé, justement,  
3 d'éviter tout type de suggestion dans votre question, Monsieur Mourad.

4 Pouvez-vous reformuler.

5 M. MOURAD (interprétation) : Merci, Madame la Présidente.

6 En fait, je voulais juste lui demander ce qu'il avait lui-même constaté par rapport à  
7 l'accès, sans induire s'il y avait soit des similarités soit des différences.

8 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : À ce moment-là, posez la  
9 question tel quel. Demandez ce qu'il a constaté, sans ajouter les détails.

10 M. MOURAD (interprétation) : Merci beaucoup, Madame la Présidente.

11 Q. Monsieur le témoin, avez-vous constaté que dans la langue utilisée par certaines des  
12 troupes banyamulenge quand ils parlaient en français ou en sango... que pouvez-vous  
13 nous dire de vos propres constatations par rapport à cette langue, quand ils parlaient  
14 français ou sango ?

15 LE TÉMOIN (interprétation) :

16 R. Le... le français et le sango qu'ils parlaient... vous savez, le français, c'est une langue  
17 que tout le monde veut parler, même si la personne ne... ne sait pas vraiment bien  
18 parler français, elle fait toujours des efforts. Donc, le français et le sango qu'ils parlaient  
19 étaient un peu particuliers, et leur accent ne... n'était pas celui des Centrafricains. Leur  
20 français était nettement différent de notre français. Eux-mêmes, leur accent en parlant  
21 sango n'est pas similaire au nôtre.

22 Donc, ce que je peux ajouter, c'est que... vous savez, lorsque quelqu'un n'est pas instruit,  
23 n'est pas allé à l'école, cela ne peut pas l'empêcher de dire quelques mots en français.

24 Donc, c'était un français approximatif ; ce n'était pas vraiment... Et même le sango  
25 n'était pas le sango tel que nous le parlions chez nous.

26 Q. Monsieur le témoin, vous nous avez dit que les Banyamulenge sont restés du  
27 22 novembre au 15 mars — 22 novembre 2002 au 15 mars 2003 —, et vous nous avez dit  
28 qu'ils avaient commis des exactions.

1 La question que je souhaite vous poser est la suivante : pendant cette période, est-ce que  
2 ces exactions étaient concentrées ; est-ce qu'elles se sont produites à un moment bien  
3 précis ?

4 Je ne sais si vous avez compris ma question. Je peux toujours la reformuler si celle-ci  
5 n'est pas suffisamment claire.

6 R. Je vous comprends parfaitement.

7 Les exactions qu'ils ont commises sont très nombreuses ; elles ne concernaient pas une  
8 seule personne. Je peux vous parler de mon cas et le cas de... et le cas d'autres  
9 personnes. Ils ont commis les mêmes exactions dans les quartiers avoisinants. Il y en a  
10 certaines dont j'ai été témoin.

11 Et d'ailleurs, j'aimerais vous dire que, moi-même, je suis victime. J'ai... j'ai échappé de  
12 justesse à la mort. C'est par la grâce de Dieu que je suis aujourd'hui ici.

13 Vous savez, là où ils avaient installé leur base, certes, ils étaient toujours là, mais de  
14 temps en temps ils sortaient, ils s'emparaient des cabris, de la volaille, de force, ils  
15 prenaient du manioc. En tout cas, ils ne laissaient rien sans prendre. D'ailleurs, ils  
16 étaient venus se nourrir sur le dos de la population. Vous savez, si c'étaient des soldats  
17 loyalistes, ils auraient dû recevoir des rations alimentaires. Mais nous nous sommes  
18 également dit que : « Mais ces personnes sont venues pour sauver une situation ; voilà  
19 qu'elles viennent maintenant s'acharner sur la population. »

20 En tout cas, je pourrais vous dire que ces exactions ont été commises sur beaucoup de  
21 personnes, notamment dans notre secteur.

22 Q. Et ces exactions se sont poursuivies pendant combien de temps ? Vous nous avez dit  
23 qu'ils sont arrivés au mois de novembre ; qu'en est-il du calendrier ? Est-ce qu'ils ont  
24 commis ces exactions en novembre, décembre, janvier, mars ? Vous pouvez nous dire et  
25 décrire si ces exactions ont été commises pendant tous ces mois-là ?

26 R. Lorsqu'ils étaient arrivés le 22 novembre 2002, qu'est-ce qui s'était passé par la suite ?  
27 Vous savez, les exactions qu'ils commettaient n'étaient pas des cas isolés. De novembre  
28 2002 à... au 15... de cette date-là jusqu'au 15 mars 2003, mais... mais....

1 Vous savez, mais ils ne sympathisaient pas avec la population. Dès leur arrivée... vous  
2 savez, ils étaient arrivés le 22. Moi, je sais qu'ils ont traversé la rivière y... pour arriver  
3 chez nous, parce que ce sont des citoyens de l'autre côté. Et lorsqu'ils rencontraient  
4 quelqu'un, ils s'emparaient de tous ses biens, et c'était de cette manière qu'ils se  
5 comportaient. Les exactions n'en finissaient pas. C'était grâce à l'arrivée de Bozizé que  
6 les gens ont commencé à souffler un peu. C'était à partir cette date-là que les habitants  
7 ont commencé à ressortir de la brousse, du champ, pour regagner leur maison.

8 En tout cas, c'était grâce à l'arrivée de M. Bozizé que nous avons retrouvé la paix, mais  
9 de novembre 2002 au 15 mars 2003, mais les exactions étaient quotidiennes. Ils  
10 commettaient même certains... ils posaient même certains actes qui étaient vraiment  
11 inhumains, qu'un être humain ne pouvaient pas poser, mais ils le faisaient.

12 Q. Merci, Monsieur le témoin. Nous reviendrons là-dessus ultérieurement.

13 Je voudrais attirer votre attention sur ce qui vous est personnellement arrivé.  
14 Pourriez-vous partager avec la Cour ce qui vous est arrivé, tous ces événements qui  
15 vous sont arrivés à vous et à votre famille, pendant cette période-là ?

16 R. Je vous remercie pour cette question.

17 Q. Je voudrais vous rappeler de ne pas citer de noms lorsque vous prenez la parole. Si  
18 vous faites référence à quelqu'un de votre famille, à un de... des membres de la famille,  
19 n'oubliez pas de dire « mon fils », « ma fille », et cetera, sans citer leurs noms ; est-ce que  
20 vous me comprenez bien ?

21 R. Je comprends très bien.

22 Q. Bien. Poursuivez maintenant, Monsieur le témoin.

23 R. Concernant ce qui m'est arrivé personnellement, comme je vous ai dit, après leur  
24 arrivée, ils ont creusé une tranchée devant ma maison, et mon épouse a demandé à mes  
25 filles à s'enfuir et à aller se cacher dans les champs.

26 Moi, je suis resté à la maison avec mon épouse. Nous vendions de la nourriture, du bois  
27 de chauffe, certains produits de première nécessité à la maison. Ces personnes venaient  
28 régulièrement prendre à crédit ce que nous vendions. Ils prenaient de la boisson. Mon

1 épouse... Il faut noter... noter que mon épouse vendait de la bière à la maison. Ces  
2 personnes venaient prendre ces boissons à crédit. Vous savez, quand ils viennent  
3 demander à crédit, « elles » venaient armées. Donc, même pour se déplacer, pour  
4 quitter sa tranchée, pour venir vous demander quelque chose, le Banyamulenge vient  
5 armé.

6 Donc, comme je l'ai dit, après leur arrivée le 22 novembre 2002... le 22, le 23, le 24, le 25,  
7 le 26, une semaine après leur arrivée, ils regardaient, ils venaient régulièrement chez  
8 moi. Ils venaient parfois par groupe de deux ou trois, ils venaient prendre les... les  
9 boissons. Nous... Je tiens à noter que nous vendions la boisson avant leur arrivée.

10 Un jour, ils sont venus au nombre de six et ils ont dit qu'ils avaient faim. Mon épouse a  
11 préparé rapidement de la nourriture et leur a servi à manger à eux — tous les six.

12 Après leur avoir servi, un des commandants m'a demandé de venir. Ce commandant  
13 m'a... m'a dit de goûter... d'abord de goûter la nourriture et de rester à côté pendant  
14 qu'il mangeait. Et après avoir mangé, un des Banyamulenge a appelé mon épouse en  
15 disant : (*citation en \*Lingala*) — ce qui voulait dire : « Maman, donne-moi de la boisson. »

16 Comme mon épouse ne comprenait pas cette langue, j'ai répondu comme quoi il n'y  
17 avait plus de bière. Mon épouse était un peu âgée. Il s'est levé, il l'a traînée par terre  
18 jusqu'à l'intérieur de la maison. Moi, j'ai voulu intervenir. Les cinq autres m'ont braqué  
19 avec leur arme, menaçant de m'abattre si je tente de rentrer à l'intérieur.

20 Mais moi, voyant ce qu'il faisait à mon épouse, je me suis dit qu'il valait mieux mourir.  
21 Donc, j'ai fait des efforts. Ils me frappaient avec des coups de crosse. J'ai fait... j'ai  
22 déployé des efforts afin d'entrer à l'intérieur de la maison. J'ai vu mon épouse par terre,  
23 les mains dans le dos. Ils ont pris l'argent, toutes les recettes de sa vente de boisson. Ils  
24 ont tout pris... tout pris cela.

25 Ils voulaient entrer dans la chambre... dans notre chambre à coucher afin de piller, mais  
26 je... je m'étais interposé. Je me... je me suis mis devant l'entrée de la... devant l'entrée de  
27 la chambre. Donc, ils ont commencé à me passer à tabac. Ils m'ont tabassé et m'ont mis...  
28 m'ont jeté par terre. Ils me donnaient des coups de crosse. Au lieu... Ils me donnaient

1 des... des coups même avec le... le canon de leur arme.

2 J'avais des douleurs partout. Je vous dis, dans ma concession, tout autour de la maison,

3 il y avait des Banyamulenge. Personne ne pouvait intervenir. C'est leur technique. Dès

4 qu'il y a attaque, personne ne pouvait s'approcher parce que c'étaient des personnes

5 armées. Personne ne pouvait....

6 J'étais là avec mon épouse. Il y avait aussi mon fils de bas âge qui était là, qui se tenait à

7 côté de la maison... la maison et qui pleurait.

8 J'ai vu mon épouse assise au sol. J'ai vu un de ces messieurs, armé d'un pistolet

9 automatique PA (*dit le témoin*), qu'on appelait Sadam. Il a pris son PA et m'a pointé avec

10 le PA au niveau du cou, menaçant de m'abattre. Il me disait : « Tu vas mourir. » Moi, en

11 réponse, je leur ai dit : « Laissez mon épouse sortir s'occuper des enfants. Je préfère

12 mourir à la place de mon épouse. Moi, je ne connais plus le but de votre venue ici. Moi,

13 je croyais que vous étiez venu ici pour nous protéger. Moi, j'ai puisé de l'eau, je vous ai

14 apporté de l'eau. J'allais vous "fondre" le bois de chauffe. Vous êtes venu chez moi

15 aujourd'hui. Je vous ai servi à manger sans... sans problème. Vraiment, vous n'avez pas

16 peur de Dieu. »

17 C'est ainsi qu'il a retiré le pistolet de mon cou et a remis cela dans son uniforme. Et puis,

18 il a posé la question à mon épouse de savoir combien... combien ils ont pris. Après, il a

19 chassé les autres, il a demandé aux autres de sortir.

20 Et puis, après, il a demandé à mon épouse, il voulait savoir combien les éléments ont

21 pris. Il voulait savoir le montant. C'est ainsi que mon épouse a dit : « Ils ont pris toutes

22 les recettes. » Il voulait savoir le montant. Mon épouse leur... lui a dit que c'était

23 30 000 F. Il a dit : « Maman, je vais à la maison, (Expurgée)

24 (Expurgée)» Ce monsieur... ce monsieur m'a dit : « Tata, il n'y a plus de problème, je vais

25 aller... (Expurgée). »

26 Il y a une maison dans laquelle ils se tenaient, ils étaient nombreux, ils buvaient, ils

27 fumaient. Je... je suis sorti avec des courbatures, des douleurs partout. J'étais là avec

28 mon épouse sans défense (*dit le témoin en français*). Il n'y avait personne, tout le monde

1 avait fui, voyant ce qu'ils nous faisaient.

2 Vous savez, c'est leur manière. S'ils sont en train de commettre un acte répréhensif sur  
3 quelqu'un et que vous venez, vous tenez, vous essayez de voir ce qu'ils faisaient et s'ils  
4 te repèrent, bon, ben, ils vont se diriger vers toi pour te... pour te faire la même chose.

5 Voilà, ces gens... ces personnes sont venues chez moi. Ils ont mangé, ils ont bu. Et puis  
6 après, ils nous ont battus et ils ont pris notre argent.

7 La nuit, mon épouse m'a massé disant que comme j'ai... j'ai eu beaucoup de... comme  
8 j'ai eu beaucoup de coups de canon — de coups avec le canon de leur fusil —, mon...  
9 mon épouse me massait avec de l'eau chaude. C'est ainsi qu'on « a » subitement arrivés  
10 aux environs d'une heure du matin. Nous avons entendu quelqu'un cogner à la porte.  
11 J'ai posé la question de savoir qui c'était. On m'a répondu : « Ouvrez la porte. » J'ai  
12 voulu aller ouvrir ; mon épouse a refusé. J'ai dit : « Non, mon épouse... si je n'ouvre pas  
13 la porte et que c'est eux-mêmes qui fracassent la porte, ils vont nous maltraiter. » C'est  
14 ainsi que je suis allé, j'ai ouvert la porte. J'ai vu, il y avait un autre qui avait les... les  
15 cheveux ébouriffés (Expurgée). Il me disait : « Moi, je viens souvent chez  
16 vous chercher de quoi à manger. Vous savez, j'étais là, je voyais ce que mes  
17 compagnons faisaient. Je ne pouvais pas intervenir de peur d'être tué. » C'est ainsi,  
18 après m'avoir dit cela, il est reparti.

19 Le lendemain, nous sommes restés à la maison le matin. Un des Banyamulenge est  
20 venu. C'était un... Il était jeune. Il m'a appelé disant : « *Tata yaka*. » J'ai dit à mon épouse  
21 de ne pas s'en faire. Même s'ils m'appellent, je vais aller vers eux... de ne pas avoir peur.  
22 Il m'a dit... Il m'a présenté un poste radio neuf. Il m'a dit : « *Tata*, prends ce poste radio.  
23 Nous avons faim, nous n'avons pas mangé. Là, c'est un poste radio de marque *Philips*.  
24 Prends ça afin de suivre les informations. »

25 J'ai voulu refuser, disant que je n'ai pas d'argent. L'autre m'a forcé à prendre le poste  
26 radio disant que le poste radio coûtait 4 000 francs CFA. Vous savez, ces... ces messieurs  
27 pouvaient venir comme ça de force vous déchausser et vous demander d'acheter votre  
28 propre paire de chaussures. C'étaient des situations bizarres.

1 J'ai expliqué à mon épouse, disant que je n'ai pas de sous sur moi. Voilà maintenant  
2 qu'ils me forcent à acheter ce poste radio. Qu'est-ce que je vais faire ? C'est ainsi qu'un  
3 de mes fils qui vendait des chèvres m'a remis les 4 000 francs. Et c'est ainsi que je suis  
4 reparti leur remettre les 4 000 francs. Voilà.

5 Après leur avoir remis les 4 000 francs, un des Banyamulenge m'a dit pourquoi je me  
6 suis tenu debout afin de leur remettre l'argent. Il m'a demandé, il fallait que je... je me  
7 mette par terre. J'ai exécuté comme lui voulait. Et puis, après, il m'a dit : « O.K, papa,  
8 garde bien ce poste radio. »

9 Je suis rentré à la maison aux environs de 7 h 30. Un... Une autre personne de grande  
10 taille avec une longue épée en main, cette personne avait le... le crâne rasé et, le voyant  
11 venir, mon épouse m'a dit : « Voilà, ce monsieur vient vers... vers nous. » J'ai dit à mon  
12 épouse : « Mais nous, nous n'avons pas la force. Celui-là, il a laissé son arme.  
13 Maintenant, il vient vers nous avec une longue épée. » Ce monsieur m'a apostrophé,  
14 disant : « (*citation en \*Lingala*). » Moi, mon épouse m'a dit : « Va leur remettre le poste  
15 radio, va leur remettre le poste radio. »

16 C'est ainsi que j'ai pris le poste radio qu'il m'a obligé à acheter. J'ai pris ce poste radio et  
17 je l'ai... je lui ai remis cela. Il est venu avec un long sabre, avec un long sabre, menaçant  
18 de me... de me décapiter si je lui remettais pas le poste radio. Il m'a dit qu'il a amené le  
19 poste radio « à » colonel, à la base, et si le colonel lui donne l'ordre de ramener le poste  
20 radio, il va le faire, mais si le colonel refuse, donc, il ne faudra pas que j'insiste. Ça,  
21 c'étaient des instructions fermes, et il n'y avait pas de discussion autour.

22 Il est parti avec le poste radio, et puis, aux environs de 15 h, il est revenu à la base, à  
23 l'endroit où ses compagnons prenaient la boisson et se regroupaient. Il est venu à ce  
24 niveau-là. Il m'a vu et il a... il m'a fait signe, m'a appelé.

25 Et il m'a dit : « *Tata*, radio donnée colonel. Colonel dit que pas donner radio. Moi, je  
26 viens toi parler. Toi, Ngaragba » (*dit le témoin en français*), et ça, il l'a dit en français.

27 Je lui ai dit : « D'accord, ce n'est... ce n'était pas grave. »

28 Il a dit : « Merci, *Tata*, tu es gentil. »

1 Après, comme il m'a dit que si j'insistais il m'allait... il allait m'emmener à la base,  
2 ensuite à Ngaragba, j'ai dit « Ah »... ils ne vont pas m'envoyer à Ngaragba et qu'ils  
3 allaient plutôt me battre. Je ne pouvais donc rien dire. J'ai dit : « Ah, ce n'est pas  
4 grave. » Il a dit : « Merci, tu es gentil. » C'est donc comme ça que je suis rentré.

5 Mais, les exactions qu'ils avaient « commis » étaient assez régulières, donc à chaque  
6 jour, ils faisaient la même chose. Ils ont demandé où se trouvaient mes filles. Je leur ai  
7 dit qu'elles ont voyagé.

8 Il a posé la question de savoir... il a posé la question, il a demandé... Il a dit qu'ils  
9 avaient faim, et mon épouse a dit qu'il n'y avait rien à manger, et il a dit qu'il allait nous  
10 amener à manger.

11 Donc, il a emmené de la nourriture qu'ils avaient certainement volée ailleurs, et ils nous  
12 ont demandé de faire la cuisine. Il m'a demandé de goûter, parce qu'il faudrait toujours  
13 goûter. J'ai donc goûté, et ils ont commencé à manger.

14 Donc, ils commencent par sympathiser. Voilà un qui vient me dire que ce que j'ai subi, il  
15 le regrettait. Donc, il entre dans le salon, et quand il rentre dans le salon, on ne peut pas  
16 les empêcher de le faire. Il entre, il voit un objet de valeur, il le prend et il sort.

17 On ne pouvait se plaindre à personne. Personne, en fait, ne pouvait nous secourir. Il n'y  
18 avait personne. Notre vie, votre vie ne dépendaient que de leur arme. C'était oui ou  
19 non. Et si vous insistez au niveau du quartier, ils venaient à six ou sept vous... vous  
20 traîner jusqu'à leur base. Donc, votre vie ne dépendait que de la décision du colonel.

21 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, Monsieur le  
22 témoin, je suis navrée de vous interrompre, mais nous devons faire une pause afin que  
23 vous puissiez... vous... et que nos interprètes et nous tous, d'ailleurs, puissions aller  
24 déjeuner, nous reposer un petit peu. Nous allons donc suspendre la séance, et nous  
25 reprendrons à 14 h 30. Et à ce moment-là, vous allez poursuivre votre histoire.

26 LE TÉMOIN (interprétation) : Je comprends. Merci.

27 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

28 Monsieur le greffier d'audience, pouvez-vous, s'il vous plaît, passer en audience à huis

- 1 clos afin que le témoin puisse être raccompagné à l'extérieur de la salle d'audience ?
- 2 Dans l'intervalle, nous allons suspendre, et nous reprendrons à 14 h 30.
- 3 Monsieur le greffier d'audience, s'il vous plaît.
- 4 *(Passage en audience à huis clos à 13 h 06)*
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 *(L'audience, suspendue à 13 h 06, est reprise à huis clos à 14 h 34)*
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 *(Passage en audience publique à 14 h 37)*
- 18 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
- 19 Président.
- 20 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.
- 21 Bonjour, Monsieur le témoin.
- 22 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.
- 23 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que vous avez eu le temps
- 24 de manger et de vous reposer ?
- 25 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, j'ai bien déjeuné et j'ai eu l'occasion de bien me
- 26 reposer.
- 27 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous prêt à continuer votre
- 28 déposition ?

1 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, je suis prêt.

2 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

3 Je vais donc redonner la parole à l'Accusation, et je voudrais simplement vous rappeler  
4 que nous sommes en audience publique. Donc, si vous devez mentionner des noms —  
5 les noms de membres de votre famille, de voisins ou d'amis —, dites-le-nous, et nous  
6 passerons alors en audience à huis clos partiel.

7 Monsieur Mourad, vous avez la parole.

8 M. MOURAD (interprétation) : Merci beaucoup, Madame le Président.

9 Q. Monsieur le témoin, bonjour, et heureux de vous revoir.

10 LE TÉMOIN (interprétation) :

11 R. Bonjour, Monsieur le Procureur.

12 Q. Avant la pause, vous étiez en train de nous raconter votre histoire. Je souhaiterais  
13 vous répéter la dernière partie de votre histoire, au cas où vous auriez quelque chose à  
14 ajouter. Je commence à partir de la page 47, ligne 21. Bien entendu, il s'agit de la version  
15 non éditée, c'est d'ailleurs la seule dont nous disposons — c'est la version anglaise. Je  
16 lis donc le dernier passage où vous dites : « Ils ont commencé à sympathiser avec nous.  
17 L'un d'entre eux est venu nous voir et nous dire "Voici ce qui m'est arrivé" ». Il est allé  
18 dans le salon, mais vous ne pouvez pas les empêcher de le faire. Ils entrent, ils voient  
19 quelque chose de valeur, ils le prennent et repartent. Nous ne pouvions pas nous  
20 plaindre à qui que ce soit, et personne ne pouvait venir à notre rescousse. Notre vie  
21 dépendait uniquement de leurs armes. C'était soit oui, soit non. Et si vous insistiez,  
22 dans le quartier, ils revenaient, ils revenaient, six ou sept d'entre eux, et vous  
23 entraînaient vers leur base, ce qui veut dire que notre vie dépendait de la décision... de  
24 leur canon. »

25 Monsieur le témoin, c'était le dernier... la dernière partie de votre histoire.

26 Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter à ce que vous avez dit avant la pause ?

27 R. Je vous ai parlé de ce que j'ai vécu. Après cela, un, deux mois après cela, je suis tombé  
28 gravement malade. Vous avez tout dit, Monsieur le Procureur. Je n'ai pas besoin de citer

1 des noms, mais je vous parle de ce que j'ai vécu moi-même. Mais si je me mets à parler  
2 des autres, je sais que ce qui leur est arrivé est plus grave que ce que j'ai vécu moi-  
3 même.

4 Des exactions que nous avons subies à l'intérieur de la maison, après ces exactions, vous  
5 savez, il nous est difficile de pouvoir reconstituer ou refaire notre vie. Tout ce que nous  
6 avons eu, c'est après avoir déployé beaucoup d'efforts que nous avons eu tous ces biens,  
7 à l'exemple de ma femme qui a été battue, ils ont pris ses habits, l'argent qu'elle avait.  
8 Elle, également, est tombée malade, complètement alitée. Et à ce moment il n'y avait pas  
9 d'hôpitaux qui fonctionnaient. Vous savez, si vous perdez quelque chose, si vous n'avez  
10 rien, une simple maladie peut vous entraîner ou entraîner votre mort. Donc, après tout  
11 ce que nous avons subi, ma femme est tombée malade jusqu'à sa mort.

12 Et moi-même, après les bastonnades, j'ai également été... je suis tombé malade, je me  
13 suis rendu à l'hôpital. Il... Je n'avais pas d'argent pour me faire soigner,  
14 jusqu'aujourd'hui.

15 Voilà ce que j'ai vécu.

16 Q. Merci beaucoup, Monsieur.

17 Avant d'aborder tous les incidents qui... que vous avez subis, j'aimerais d'abord vous  
18 parler de votre épouse et de son décès. Pourriez-vous nous expliquer ce qui a causé son  
19 décès ? Et je vous prie de ne pas citer son nom.

20 R. Vous savez, lorsque vous perdez quelque chose, ou bien vous vivez un événement  
21 dont vous ne vous êtes... vous ne vous y êtes pas préparé... elle vendait de petites  
22 choses. C'est pour... c'est à travers ces activités qu'elle pouvait s'acheter de petites  
23 choses. Mais ce jour-là, ils l'ont terrassée, ils l'ont mis... mise les mains dans le dos, ils  
24 ont ramassé la somme d'argent qu'elle avait, et cela l'a rendue malade. Les  
25 Banyamulenge ne l'ont pas battue, mais c'est... elle était dépassée ; elle s'est fait  
26 beaucoup de soucis. C'est ce qui a précipité sa mort. Voilà ce que j'ai vécu.

27 Q. Et quand est-elle morte ?

28 R. Le 22 novembre 2002, une semaine après leur arrivée, ils ont commencé à commettre

1 des exactions. Ils ont pris notre poste radio, ils lui ont retiré une somme d'argent, et ce  
2 n'est qu'après... nous n'avons plus rien, et vu son âge — elle était très âgée —, elle est  
3 tombée malade. Elle ne pouvait pas se faire soigner. Moi, je ne m'attendais pas à la voir  
4 mourir, mais subitement, elle était tombée malade, agonisante, et lorsqu'on l'a conduite  
5 à l'hôpital, elle est décédée.

6 Q. Est-ce que vous vous souvenez du mois ou de l'année de son décès ?

7 R. Elle est décédée le 27 décembre 2007 — 2007 (*répète le témoin*).

8 Q. Monsieur, vous avez mentionné que les Banyamulenge ont pris des boissons à  
9 crédit ; pouvez-vous nous dire à quelle fréquence ils ont fait cela ?

10 R. Vous savez, chez nous, les femmes ont l'habitude de payer des articles et venir les  
11 revendre à la maison. Et c'est ainsi que mon épouse également allait acheter de la bière  
12 pour venir revendre au quartier, les revendre à ses voisins. Et subitement, ces hommes  
13 sont arrivés. Ils ont commencé à boire. Mais personne... personne d'autre ne pouvait  
14 entrer dans ce quartier... Ils venaient, ils buvaient. Ils prenaient à crédit. On savait qu'ils  
15 n'allaient pas payer, mais nous ne pouvions pas faire autrement.

16 Et après avoir tout bu, ils nous ont demandé de tout faire pour leur donner à boire. Ils  
17 pensaient qu'on avait caché d'autres... d'autres bouteilles.

18 Q. Monsieur, j'aimerais savoir s'ils ont pris des boissons à crédit pendant uniquement  
19 une semaine, comme vous l'avez mentionné avant la pause. Et permettez-moi de vous  
20 relire ce passage : « Donc, comme je l'ai dit, après leur arrivée le 22 novembre 2002,  
21 le 22, le 23 et jusqu'au 26, une semaine après leur arrivée, ils venaient régulièrement  
22 dans notre maison, parfois à deux ou à trois pour prendre des boissons. » Je fais  
23 référence à la page 42, lignes 12 à 15.

24 Ces incidents se sont-ils produits après cette semaine-là ?

25 R. Oui, après une semaine, ils sont venus, et une semaine après, ils ont commencé à  
26 venir chez moi, et c'est là qu'ils ont aussi commencé à prendre des produits à crédit,  
27 c'est-à-dire de... du bois de chauffe, et un certain nombre d'articles. Je... j'étais conscient  
28 qu'ils n'allaient jamais payer, mais cela n'a pas duré plus d'une semaine. Donc, ils ne

1 sont pas venus pendant cette période de deux semaines. On n'avait pas la possibilité de  
2 nous réapprovisionner. Donc, ce qu'on avait en stock, ils sont arrivés et ils ont  
3 consommé tout ce que nous avons comme boissons en... en deux jours. Mais ce n'était  
4 pas une fréquence régulière ; ça n'a pas duré plus d'un mois.

5 Q. Et quelle était la valeur des biens qu'ils ont pris à crédit ?

6 R. Mise à part la somme d'argent qu'ils avaient prise, si on doit comptabiliser ce... tout  
7 ce qu'ils ont pris à crédit, je ne pourrais pas estimer à une somme... à une forte somme  
8 d'argent, parce qu'eux-mêmes, ils prenaient des denrées essentielles, c'est-à-dire de... du  
9 manioc, du bois de chauffe... Et tout cela j'étais conscient qu'ils n'allaient pas payer. Et je  
10 redis encore, si tout cela doit être comptabilisé, ça n'atteindrait pas 25 000 francs, ou  
11 30 000 francs, parce que c'était juste un petit commerce que ma femme entretenait.

12 Q. Avez-vous jamais été payé pour les biens qu'ils avaient pris à crédit ?

13 R. Non. La personne qui prenait à crédit partait pour de bon. J'étais conscient qu'il  
14 n'allait jamais revenir, mais je n'ai jamais... je n'ai pas demandé à... je n'ai jamais  
15 demandé à ma femme de réclamer de payer cette dette-là. Une seule fois, ils sont venus  
16 prendre à crédit du bois de chauffe qui coûtait 200 francs CFA. Ils m'ont demandé de  
17 prendre ces fagots-là sur la tête. Et arrivé là-bas, l'un d'eux m'a demandé qu'est-ce que je  
18 faisais encore là. Donc, j'ai fait demi-tour. Mais quand ils prenaient à crédit, ils ne  
19 payaient jamais.

20 Q. Et qui sont ces personnes qui ont pris des choses à crédit ?

21 R. Mais au moment des faits, qui pouvait aller prendre des produits à crédit ? Il n'y  
22 avait personne. Le quartier était presque vide, parce qu'il était difficile de voir des gens  
23 dans le quartier. Il n'y avait que les Banyamulenge. Et même si c'était quelqu'un d'autre,  
24 elle pouvait réclamer son argent. Mais puisque c'étaient eux, on ne pouvait pas  
25 réclamer. Il n'y avait personne d'autre ; il n'y avait que les Banyamulenge.

26 Q. Et durant cette période où ils ont pris des choses à crédit, est-ce qu'il s'agissait  
27 uniquement d'un groupe ou de plus d'un groupe ? C'est-à-dire, est-ce que c'était  
28 toujours le même groupe qui revenait dans votre maison pour prendre ces biens, ou

1 s'agissait-il de plusieurs groupes ?

2 R. Puisqu'ils étaient nombreux, ce n'était pas un seul groupe. Ils venaient, chacun à son  
3 tour, et à chaque fois qu'ils venaient, ils sympathisaient d'abord. Ils disaient à ma  
4 femme « maman, maman ». Ils prenaient à crédit, ils promettaient de revenir, et le jour  
5 d'après un autre groupe arrivait et faisait la même chose. En tout cas, ce n'était pas un  
6 seul groupe ; ils venaient chacun à leur tour. Et quand il n'y avait plus en... en stock, ils  
7 n'étaient pas d'accord. Ils voulaient à chaque fois, quoi. Ils voulaient à ce moment-là  
8 qu'on puisse leur donner les produits, mais puisqu'il n'y en avait plus...

9 Q. Monsieur, j'aimerais attirer votre attention sur l'autre incident que vous avez évoqué  
10 avant la pause, durant lequel six d'entre eux sont arrivés dans votre maison et vous ont  
11 battus, votre femme et vous. Pourriez-vous, s'il vous plaît, décrire ces six personnes ?

12 R. C'était un soir entre 16 et 17 h. Ils ont eu fini de manger. Et comment étaient-ils  
13 habillés ? Comme je vous le disais, ils avaient toujours leurs armes — même les armes  
14 qu'ils portaient quand ils étaient chez vous.

15 Et c'était... Sur leurs armes, il y avait des chapelets, il y avait des foulards, des  
16 *betawali* (*phon.*), et quand ils arrivaient comme cela, bien, celui qui mangeait, il avait  
17 toujours son arme. Et quand ils... ceux qui sont arrivés, ils n'avaient pas de tenue  
18 militaire. Et si vous constatez qu'il a un habillement de civil, c'est qu'il a certainement  
19 dû le prendre chez quelqu'un.

20 Ils avaient des blousons, des casquettes, des bérets, des sandalettes ; c'était un... un  
21 habillement assez disparate. Il y avait des... soit des chemises militaires, soit les  
22 pantalons, il y avait des foulards. Ils attachaient un foulard au cou. Et ils... ils avaient  
23 aussi des chapelets.

24 Mais rien qu'à voir cette personne-là, on... on savait que c'était quelqu'un de... de pas  
25 très clair, et qu'il fallait ne pas blaguer avec ce genre de personne. Il n'avait aucun signe  
26 ou un insigne militaire.

27 Q. Est-ce que vous étiez en mesure de savoir s'il y avait un commandant parmi eux — et  
28 par là, j'entends les six personnes qui ont attaqué... qui vous ont attaqués, vous et votre

1 femme ?

2 R. Comme j'ai eu à vous le dire, quand ils sont entrés, ils étaient six. Mais quand je parle  
3 des six, je parle de ceux qui sont entrés dans la maison. Parce que quand ils agressent  
4 dans une concession, il y en a d'autres qui arrivent et qui encerclent... qui encerclent la...  
5 la maison pour empêcher la population de venir voir ce qui s'y passait. Donc, il y avait  
6 six dans la maison. Et la personne qui a donné l'ordre... qui leur a demandé de sortir —  
7 parce qu'ils ont pris des affaires, ils étaient satisfaits — et c'était lui, le commandant, qui  
8 leur a demandé de sortir. Et le commandant lui-même, c'est lui — le commandant —  
9 qui le... leur a demandé de partir.

10 Et donc, les cinq autres sont partis. Il a, après cela, demandé à mon épouse combien,  
11 quel était le montant de l'argent qu'ils avaient pris. Et elle leur a répondu qu'elle avait  
12 30 000.

13 Après cela, (Expurgée) : « Ma mère, calme-toi, (Expurgée) et les  
14 personnes qui ont pris (Expurgée). »

15 Et quand il est parti, il est parti pour de bon. Ceux qui sont entrés chez nous n'avaient  
16 aucun signe, aucun insigne qui montrait qu'ils étaient des militaires.

17 Q. Au départ, quand ils sont venus pour... dans votre maison, vous avez dit qu'ils vous  
18 avaient dit... qu'« ils nous ont dit qu'ils avaient très faim. Ma mère... ma femme  
19 rapidement leur a préparé un repas et leur a servi. » Et là, je cite la même page ; c'est la  
20 page 42, lignes 16 à 18, dans la version anglaise.

21 En quelle langue ont-ils réclamé ce repas ?

22 R. Parce que, vous savez, même comme vous ne comprenez pas lingala, ils le... ils le  
23 parlaient quand même, malgré le fait que vous ne compreniez pas.

24 Des fois, de toutes les manières, ils le disaient avec un ton autoritaire. Et tous, ils le  
25 parlaient, le lingala. Mais nous, nous ne comprenions pas. Lui, (Expurgée)

26 (Expurgée). Il a demandé à ma femme : « Maman, combien

27 est-ce qu'ils ont pris ? » Et ma femme lui a dit : « 30 000. » Et il a dit qu'il allait (expurgée)

28 (expurgée). La majorité d'entre eux parlaient lingala. Et même quand ils vous

1 rencontraient, ils ne parlaient que lingala. Même quand ils demandaient quelque chose,  
2 ils faisaient des gestes.

3 Q. Et pourquoi votre femme a-t-elle préparé un repas pour eux ?

4 R. Mais comment ne pouvait-elle pas préparer le repas ? Lorsqu'ils étaient arrivés, ils  
5 avaient dit qu'ils avaient faim. Et ils exigeaient qu'on leur donne à manger.

6 Et après avoir préparé le repas, on le leur a servi et ils ont exigé par la suite que nous  
7 puissions goûter d'abord avant qu'ils ne commencent à manger. C'est ce que j'ai fait, et  
8 ils ont attendu 3 minutes pour commencer à manger le repas.

9 Vous savez, pour mon épouse, mon épouse était terrorisée. Donc, tout ce qu'ils  
10 demandaient, elle ne pouvait que le leur donner. Alors, aussitôt qu'ils lui avaient exigé  
11 de leur donner du repas, elle s'est empressée de leur en donner jusqu'à ce que nous  
12 n'ayons plus rien à leur donner.

13 Et lorsque nous n'avions plus rien à leur donner, ils se sont insurgés encore davantage  
14 contre nous, disant que nous avions suffisamment de la réserve et que c'est nous qui  
15 refusions de le leur donner à manger... de leur donner à manger. Et c'était comme ça  
16 qu'ils ont commencé à nous agresser.

17 Q. Et concernant votre maison, où tout cela s'est-il passé ; cela s'est-il passé à l'intérieur  
18 ou à l'extérieur de la maison ?

19 R. C'était à l'intérieur de la maison. Comme je l'ai dit tout à l'heure, après avoir fini de  
20 manger et de boire, l'un d'eux a exigé à mon épouse de leur donner encore de la  
21 boisson. Et comme mon épouse lui avait répondu qu'elle n'en avait plus, il s'est saisi  
22 d'elle et l'a traînée à l'intérieur de la maison. Et c'était à ce moment-là que... qu'ils ont  
23 commencé à nous brutaliser.

24 Q. Où ont-ils pris leur repas tout au début ?

25 R. C'était à l'extérieur de la maison. Ils étaient servis sur une tablette. Il y avait de l'eau  
26 et du savon. Et c'est moi qui leur fournissais tout cela. Donc, pour répondre à votre  
27 question, ils mangeaient à l'extérieur de la maison.

28 Q. Vous avez dit il y a quelques instants qu'ils ont tiré — ils ont attrapé votre femme —

1 et qu'ils l'ont tirée vers l'intérieur de la maison ; pouvez-vous nous dire ce qui s'est  
2 passé à l'intérieur ?

3 R. C'était suite à la question qu'ils avaient posée à mon épouse de leur donner de la  
4 boisson et que mon épouse leur avait répondu qu'elle n'en avait plus. C'était à ce  
5 moment-là qu'ils se sont saisis d'elle et la brutalisaient en l'entraînant à l'intérieur de la  
6 maison. Aussitôt après, je me suis mis... debout — pardon —, furieusement, et je me  
7 suis adressé à lui, lui demandant de relâcher mon épouse.

8 Et à ce moment-là aussi, ses amis se sont mis debout pour m'empêcher d'entrer dans la  
9 maison. Mais malgré tout cela, j'ai pu m'introduire dans la maison. Et une fois arrivé au  
10 salon, subitement, je vois également arriver les... les autres Banyamulenge.

11 L'un d'eux a projeté mon épouse contre... l'a projetée contre le sol et a défait son pagne  
12 pour retirer l'argent qui se trouvait au bout du pagne.

13 Vous savez, chez nous, à cette époque-là, on ne pouvait pas garder l'argent à l'intérieur  
14 de la maison ; on le gardait toujours sur soi.

15 Et lorsqu'il a terrassé mon épouse, je lui ai alors dit : mais pourquoi il a terrassé une  
16 pauvre femme ? S'il... s'il voulait avoir de l'argent, il pouvait le demander  
17 tranquillement et on pouvait le lui donner.

18 Et quand j'ai dit cela, ils se sont rués sur moi. Vous savez, à l'époque, personne ne  
19 pouvait contester leurs propos. Et quand ils s'acharnaient sur moi, mon épouse s'était  
20 mise à pleurer. Et je vous dis qu'ils me frappaient avec leurs armes, et je ne pouvais pas  
21 tenir debout. Je me suis laissé tomber au sol, et ils commençaient à me piétiner.

22 Pendant ce temps-là, ils continuaient à exiger à mon épouse de leur fournir de la  
23 boisson. Bien que mon épouse leur disait qu'elle n'en avait plus, « elle » ne pouvaient  
24 pas la laisser tranquille. Et à ce moment-là, ils ont... ils commençaient également à  
25 ramasser les objets qui se trouvaient au salon. Et le commandant leur a adressé la parole  
26 et, ensuite, il s'est adressé également à moi. Et en pointant son arme (*que le témoin appelle*  
27 *le « PA »*)... il l'a pointée sur mon cou, me menaçant de m'abattre. Et je lui ai dit :  
28 « Écoutez, Monsieur, vous pouvez me tuer, mais laissez mon épouse tranquille. » Et

1 après cela il a dit à mon épouse qu'« elle » allait lui rembourser son argent volé.

2 Q. Monsieur, à ce moment-là, à l'intérieur de la maison — de votre maison —, combien  
3 de Banyamulenge étaient présents ?

4 R. Les Banyamulenge qui sont entrés dans ma maison étaient au nombre de cinq. En  
5 principe, ils étaient six dans ma concession, mais c'étaient cinq qui sont entrés après  
6 moi. Donc, j'étais à l'intérieur, mon épouse et moi, et aussi ils étaient dans le salon.

7 L'un de mes garçons voulait s'introduire également dans le salon, mais comme il était  
8 tout petit, il avait peur ; il ne pouvait pas entrer. D'ailleurs, « ils avaient » même  
9 empêché d'entrer. Donc, ils n'étaient pas une dizaine autour de nous à l'intérieur de la  
10 maison.

11 Q. Vous parlez de leur commandant, et vous dites qu'il vous a parlé à l'intérieur de  
12 votre maison. Pour que les choses soient bien claires, je voudrais savoir à partir de  
13 quand il est... il a... il s'est trouvé dans la maison. Je voudrais savoir s'il était présent  
14 dans la maison dès le début de l'incident ou s'il est arrivé plus tard.

15 R. Mais le président n'était pas ailleurs ; le président était ensemble... le commandant  
16 était ensemble avec ses éléments. Ils ont même mangé ensemble. Moi-même, je ne  
17 savais pas qu'il était le commandant. Je pense que « le commandant » est donc son  
18 grade, mais ils l'appelaient (Expurgée) — c'était son sobriquet —, mais, moi-même, je  
19 ne savais pas qu'il était le commandant.

20 Vous savez donc, dès qu'ils s'apercevaient que vous aviez... vous détenez de l'argent, ils  
21 cherchaient... ils faisaient tout pour pouvoir s'en emparer. Si vous avez un poste radio,  
22 ils cherchaient toujours à le retirer.

23 Donc, le commandant était avec eux et, lui aussi, il était ensemble avec eux à l'intérieur  
24 de la maison. Ce que je sais, ils n'ont pas battu mon épouse ; ils l'ont tout simplement  
25 projetée au sol. C'est moi plutôt qu'ils ont battu. Il était dans un premier temps aux  
26 portes au moment où je me débattais à entrer à l'intérieur de la maison. Et aussitôt  
27 après... moi-même, je ne savais pas qu'ils portaient un PA. Mais comme il voyait que je  
28 me débattais pour entrer, il a dégainé son PA qu'il a pointé sur mon coup, me menaçant.

1 Quelques instants après, il a retiré son arme et a demandé à mon épouse le montant de  
2 l'argent volé. Mon épouse a alors dit que c'était 30 000 francs. Et il avait même promis à  
3 mon épouse qu'il (Expurgée).

4 Vous savez, moi-même, je ne savais pas que c'était le commandant puisqu'il ne portait  
5 pas les galons. C'étaient ses éléments qui l'appelaient commandant. Et des fois, ils  
6 l'appelaient également (Expurgée).

7 C'était après avoir fini leur agression que j'ai compris que c'était le commandant. Au  
8 moment où il pointait son arme contre moi, je ne savais pas qu'il était le commandant.  
9 En tout cas, et le commandant et les éléments se comportaient de la même manière. La  
10 maison de mon voisin se trouvait à 20 mètres de la mienne.

11 Q. Monsieur, pour que les choses soient bien précises dans la transcription, est-ce que  
12 vous pourriez nous dire ce qu'est cette arme que vous appelez le « PA » ?

13 R. Vous savez, chez nous, c'est comme ça qu'on appelle cette arme. C'est ce qu'on  
14 appelle le pistolet. Généralement, à Bangui, tout le monde l'appelle, d'une manière  
15 abrégée, PA. C'est... c'est un pistolet militaire (*dit le témoin en français*). L'arme était de  
16 couleur kaki.

17 Q. Et le reste des Banyamulenge qui sont entrés dans votre maison, comment étaient-ils  
18 armés ? Quel type d'arme avaient-ils sur eux ?

19 R. Ils avaient un même type d'arme. Je n'ai pas vu d'autres armes différentes de ce qu'ils  
20 portaient. En dehors du pistolet que portait le commandant, tous les autres éléments  
21 étaient armés de kalachnikov. Je n'ai pas vu d'autres types d'armes. Je n'ai pas vu de  
22 grenades ni de roquettes. Ils ne portaient que le... la kalachnikov. Ceux qui n'avaient...  
23 ceux qui n'avaient pas de kalachnikov se promenaient les mains nues, et ceux-là étaient  
24 les commandants.

25 Q. Monsieur, en dehors de l'argent qu'ils ont pris à votre femme, ont-ils pris autre  
26 chose ?

27 R. Ils ont seulement pris de l'argent sur ma femme, et d'autres biens également. Ils ont  
28 pris la réserve de boissons qui était sous... dans l'étagère. Ils n'ont pas pris autre chose,

1 à part les petits articles comme des réveils « mural ». Ils... ils ont pris également... ils  
2 n'ont pas touché les fauteuils. Ce que j'ai vu, c'est qu'ils ont pris de l'argent sur ma  
3 femme et la boisson qu'ils ont consommée à crédit.

4 Q. Et vous souvenez-vous de la date à laquelle ces six Banyamulenge sont venus, sont  
5 entrés dans votre maison ?

6 R. Ils sont arrivés le 22. Et c'est le 29... du 29 au 30... le 30 (*répète le témoin*)... c'est le  
7 30 qu'ils sont entrés dans ma maison, donc une semaine après leur arrivée. Si j'ai bonne  
8 mémoire, c'était autour du 29. Je sais qu'ils sont arrivés une telle date, ils se sont  
9 déployés dans le quartier. Et une semaine plus tard, ils ont commencé à commettre les  
10 exactions. C'est pas tout le monde. Certains ont commencé ; d'autres sont restés  
11 tranquilles pour ne commencer que plus tard. Donc, du... de... du 22 au 29, ils ont passé  
12 une semaine, et ce n'est qu'après la première semaine qu'ils ont commencé à commettre  
13 des exactions. C'était un mercredi.

14 M. MOURAD (interprétation) : Madame le Président, pourrions-nous brièvement  
15 passer à huis clos partiel ?

16 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le greffier, huis clos,  
17 s'il vous plaît — huis clos partiel.

18 (*Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 25*)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 52 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

Page 53 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (*Passage en audience publique à 15 h 34*)

6 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique.

7 M. MOURAD (interprétation) : Monsieur le témoin, nous sommes en audience  
8 publique, donc ne citez personne pendant cette audience publique, au fil de notre  
9 discussion.

10 Q. Donc, nous avons parlé de cette personne qui s'est rendue chez vous à 1 h du matin,  
11 et vous nous avez dit qu'il s'est adressé à vous. Dans quelle langue l'a-t-il fait ?

12 LE TÉMOIN (interprétation) :

13 R. Quand il est venu chez moi, il a tenté de s'exprimer en... en sango, mais c'était un  
14 sango approximatif. Il ne le parlait pas aussi correctement que moi. Je sais qu'il a parlé  
15 en sango, mais c'était un sango très approximatif.

16 Q. Mis à part cette fois-là, quand vous avez parlé, est-ce que vous avez reparlé avec la  
17 même personne à un autre moment ?

18 R. Vous voulez parler de qui ? Vous voulez parler de celui qui est venu à 1 h du matin ?  
19 Non, celui-là, il est parti pour de bon. Le soir, il est venu une fois... la nuit, il est venu  
20 une fois, et il n'est plus revenu.

21 Q. Oui, merci, Monsieur le témoin. C'est en effet de cette personne-là que je parlais.

22 Monsieur le témoin, vous nous avez parlé d'un incident. À cette occasion, un  
23 Banyamulenge s'est présenté chez vous pour vous imposer l'achat d'une radio Philips  
24 – je fais référence à la page 45, à partir de la ligne 15.

25 Puis-je vous demander de nous décrire cette personne ?

26 R. Cette personne qui m'a proposé cette radio-là était grande de taille. Il était rasé ; il  
27 avait la tête rasée. Il portait un pantalon jean et un survêtement. Au pied, il avait des  
28 tongs. J'ai vu, dans sa main, c'était un sabre ou une épée, et c'est avec ça qu'il est venu

1 chez moi. Il avait les yeux rouges parce qu'il pensait qu'il devait menacer pour  
2 récupérer la radio.

3 Il m'a... il ne m'a pas laissé le temps. Il a dit qu'il voulait reprendre la radio pour  
4 l'amener au colonel. Je voulais discuter avec lui, et ma femme a refusé. D'après ce qui  
5 nous est arrivé, elle m'a insisté pour que je le lui remette. Je suis rentré à la maison, j'ai  
6 pris la radio et je « le » lui ai remis. Après cela, il s'est tourné, il a fait un pas, deux pas,  
7 et il m'a dit qu'il allait « le » remettre au colonel et que, si le colonel donnait instruction  
8 à ce qu'on me remette la radio, il allait me « le » remettre. Mais, si je dois insister ou si je  
9 dois continuer à demander, il allait donner l'ordre pour que je sois transféré à  
10 Ngaragba. Il n'était pas en tenue militaire. Il avait porté un jean et un survêtement. Il  
11 avait le crâne rasé. Il avait à la main un sabre ou une épée. Il portait aussi des tongs.  
12 C'est ce que j'ai vu quand il est venu chez moi.

13 Q. Monsieur le témoin, il me semble que vous nous parlez de la personne qui a repris la  
14 radio ; moi, je vous parlais de la personne qui vous en a imposé l'achat, au début.

15 R. Oui, c'est... c'est vrai. Cette personne-là, c'est... Comme j'ai eu à le dire, ils étaient  
16 quatre et ils étaient dans une des maisons qu'ils avaient investies. Ils ont donc envoyé  
17 un jeune, et je suis venu ensemble avec ce jeune-là. Lorsque nous sommes arrivés, ils  
18 m'ont dit : « *Tata*, voilà une radio. Il faudrait l'acheter. Nous avons faim, et depuis  
19 quelques temps nous n'avons pas de ration », et qu'il fallait que je leur donne 4 000.

20 Je leur ai dit : « Non, écoutez, actuellement, je n'ai pas un sou, et vu l'argent que vous  
21 avez pris à ma femme » — en fait, ça, je ne pouvais pas le dire. Je leur ai dit que moi, je  
22 n'ai... je n'ai rien, je n'ai pas d'argent. Dès que j'ai eu à dire ça, l'un s'est fâché. Il a pris la  
23 radio, et il m'a mis la radio dans les mains, et il m'a demandé de leur amener 4 000.  
24 Comme il l'a dit, comme j'étais encore debout, l'un d'entre eux m'a fait signe de partir et  
25 de leur amener l'argent.

26 Je suis donc arrivé à la maison. Ma femme m'a dit : « Qu'est-ce qui se passe ? » J'ai dit :  
27 « Ah, voilà, ils m'ont donné une radio. Ils ont dit qu'ils avaient faim. Je leur ai dit que je  
28 n'avais pas d'argent, et ils m'ont donné cet argent... ils m'ont donné cette radio-là de

1 force et demandent à ce qu'immédiatement je leur amène 4 000 francs ».

2 Heureusement, j'avais un fils qui achetait et vendait des cabris derrière la barrière.

3 Donc, après avoir entendu ça, il est venu... Et il venait secrètement, il s'est caché, parce

4 qu'ils considèrent tous les jeunes comme des rebelles, mais si vous êtes âgé, ils toléraient

5 cela. Donc, il m'a donc remis 4 000. Il m'a donc remis 4 000.

6 J'ai pris ces 4 000 et je leur ai remis. Quand j'ai amené les 4 000... En fait, ce sont des

7 jeunes, des jeunes que moi... dont je peux être le père. Ils m'ont dit, mais pourquoi moi,

8 je viens remettre... leur remettre l'argent et que je me tiens debout ? Je me suis donc mis

9 à genoux et je leur ai remis l'argent. Ils m'ont dit : « Merci ».

10 Ce sont ces mêmes-là qui vont comploter, vont demander à un autre de venir récupérer

11 la radio. Et ça, c'était le même jour, donc vers 13 ou 14 h. Non, quand je dis 13 h, c'est

12 que c'est assez... c'est plus éloigné dans le temps. Celui qui est arrivé, nous ne le

13 connaissions pas. Ceux qui m'ont vendu la radio, parce qu'ils ont eu à comploter, ils

14 sont donc, eux, ceux-là sont partis. Lui, il est venu seul, avec son épée. Et dès qu'il

15 arrivait, il a demandé : « Où est... où est la radio ? » Et il a dit en français : « Où est le

16 radio ? Sorti le radio, vite » (*dit le témoin en français*). Et quand j'ai écouté cela, j'ai eu

17 peur.

18 Ma femme m'a dit : « Non, il faudrait leur remettre la radio. » Je suis rentré et je leur ai

19 remis la radio. C'est comme ça qu'il est parti. Mais les personnes qui m'ont obligé à

20 vendre... à acheter la radio ont comploté avec leurs compagnons pour venir récupérer

21 la radio. En fait, ce n'était pas pour être amenée au colonel. C'est... c'est un complot, et

22 c'est comme ça qu'ils avaient l'habitude de faire.

23 Q. Je parle de ces gens qui vous ont imposé l'achat de la radio. Dans quelle langue se

24 sont-ils adressés à vous ?

25 R. Quand ils m'ont appelé, quand ils ont envoyé un de leurs jeunes compagnons

26 m'appeler — et parmi les quatre, en fait, c'était le plus âgé —, je suis donc arrivé ; ils me

27 parlaient en sango.

28 Vous savez, c'était un sango approximatif. Ils ne le parlent pas... ils ne le parlaient pas

1 aussi couramment que... que nous. Au lieu de dire « papa », il a dit « *Tata*, achète...  
2 achète la radio, donne 4 000 francs ». Je lui ai dit, je n'avais pas d'argent. Donc, ils m'ont  
3 donné de force cette radio et ils m'ont intimé l'ordre de trouver les 4 000 francs. Donc, je  
4 me suis dit qu'il fallait... Ils ont dit qu'il fallait tout pour trouver 4 000.

5 Et quand je suis arrivé à la maison, ma femme se plaignait un peu. Heureusement que  
6 mon fils est arrivé et il a donné les 4 000, et je le lui ai ramené.

7 Ainsi, j'ai gardé la radio mais ce sont les mêmes qui ont vendu cette radio. Ce sont ces  
8 mêmes-là qui ont dit à un des leurs de revenir chercher la radio. Et ceux-là, ils ont quitté  
9 l'endroit où ils étaient pour aller ailleurs. Donc, lui, certainement, il est allé vendre la  
10 radio. Et comme il avait honte, il a fait signe. Je suis allé et, dès que je suis arrivé, il m'a  
11 dit : « La radio... en fait, le colonel a pris la radio », et que, si seulement je tentais de dire  
12 quoi que ce soit, on allait m'envoyer à Ngaragba. C'est... C'était comme ça que les choses  
13 se sont passées.

14 Ceux qui ont vendu la radio ne sont pas venus chez moi. Ils m'ont donné la radio. Je  
15 leur ai emmené l'argent et quelqu'un d'autre est venu pour chercher la radio. Et eux,  
16 l'endroit où ils étaient, ils ont quitté. En fait, c'était un arrangement entre eux. Voilà.

17 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous connaissez ces gens qui sont venus chez vous  
18 pour vous imposer l'achat de la radio ? D'où provenait la radio ? Où l'avaient-ils  
19 obtenue ?

20 R. Mais ce sont ceux-là qui ont traversé. Ce sont ceux-là qui ont investi le quartier. Et ce  
21 sont ceux-là qui ont imposé... qui m'ont imposé l'achat de cette radio. Et je... je le savais  
22 que c'étaient eux parce qu'il n'y avait personne d'autre avec eux. Ce n'était pas  
23 quelqu'un d'autre. Ce n'étaient pas d'autres personnes.

24 Q. Est-ce que vous savez d'où ils avaient obtenu la radio avant de vous la vendre ? Où  
25 ils se l'étaient procurée ?

26 R. C'était une radio neuve. C'est comme si ça sortait tout droit du magasin. Ce n'est pas  
27 une radio qu'on avait déjà eu à utiliser parce que, lui-même, il m'a dit que c'était une  
28 radio neuve parce que ça avait de la valeur.

1 Et quand il venait, quand il traversait, il n'avait pas de radio. C'est à Bangui qu'il a eu  
2 cette radio. Il a certainement dû prendre de... de force chez quelqu'un. Et là, maintenant,  
3 il tentait de... de « le » vendre.

4 Et ils font un arrangement pour venir récupérer. En fait, c'était... c'était leur manière de  
5 procéder.

6 Q. Monsieur le témoin, vous venez de parler d'un endroit qui s'appelle « Ngaragba » ;  
7 est-ce que vous pouvez nous expliquer de quoi il s'agit — pour autant que je l'aie bien  
8 prononcé ?

9 R. Ngaragba est la plus grande maison d'arrêt de la ville de Bangui. C'est là où les  
10 condamnés sont gardés. C'est donc la plus grande prison de la ville de Bangui.  
11 Généralement, ils mettaient les gens en garde à vue dans les commissariats et, après les  
12 jugements, on les envoyait à la maison d'arrêt. Alors, je leur ai demandé mais pourquoi  
13 ils voulaient m'envoyer à Ngaragba.

14 Q. Monsieur le témoin, vous nous avez également dit que la radio avait été remise à un  
15 colonel ; de quel colonel s'agit-il ?

16 R. Je faisais référence à leur propre colonel, notamment celui qui était au sein de l'école  
17 Begoua où se trouvait leur base.

18 Vous savez, à l'époque, l'école ne fonctionnait pas. Tous les élèves et tout le personnel  
19 enseignant étaient renvoyés. Ils ont donc réquisitionné de force toute la cour de l'école  
20 et c'était là que se trouvait leur base.

21 Alors, le monsieur qui a retiré la radio, il disait qu'il l'amenait au colonel. Vous savez, ils  
22 sont très nombreux à la base. Moi, j'ai... dans l'un de mes déplacements, je suis arrivé à  
23 un endroit où je pouvais les regarder là-bas. Et j'ai gardé une bonne distance entre leur  
24 base et moi. Et quand on se parlait avec un ami, quand on se parle avec l'un d'eux, il me  
25 disait que : « Voilà, le monsieur qui est là-bas est donc leur colonel. » Et le colonel en  
26 question est entouré de ses propres aides de camp. Et certains éléments faisaient la  
27 cuisine. L'une des salles de classe était utilisée comme une cellule.

28 Voilà ce qui nous est arrivé à Bangui.

1 Q. Et quelle était l'utilisation de... de cette cellule à laquelle vous faites référence ?

2 R. Vous savez, lorsque certains de nos... des membres de nos familles sont... sont en  
3 garde à vue dans les commissariats, généralement, on leur rendait visite dans ces  
4 commissariats. Et on nous parlait de geôle.

5 Alors, lorsque ces Banyamulenge capturaient quelqu'un ou bien arrêtaient une  
6 personne, ils l'amenaient directement dans cette geôle. Et dans... dans cette geôle se  
7 trouvaient même des excréments humains. Et s'ils ne décident pas de votre sort pour  
8 vous faire sortir vite de là, vous... vous allez rester autant de jours qu'ils le voudront.  
9 Donc, c'était l'une des salles de classe qui a été transformée en geôle. Et toute personne  
10 qu'ils arrêtaient, ils l'envoyaient directement dans cette geôle. Et quand ils veulent  
11 capturer quelqu'un, ils ruaient sur la personne au nombre de six ou sept. Et ils faisaient  
12 leur propre loi sur la personne. Et généralement, c'était toujours à leur base. Et par la  
13 suite, ils laissaient la personne dans leur geôle.

14 Q. Pourquoi est-ce qu'ils enfermeraient quelqu'un dans cette geôle ?

15 R. Oui, mais vous savez, dans toutes choses, il y a toujours des motifs, s'ils... s'ils  
16 tombent sur une personne et qu'ils sont en train de passer avec leur butin. Dès qu'ils  
17 vous rencontrent, il ne faut pas les... « leur » regarder dans les yeux ; dès que vous  
18 « leur » regardez dans les yeux, ils s'acharnaient sur vous et ils vous emmenaient  
19 directement dans leur base.

20 Dès qu'ils estimaient que vous aviez l'intention de vous protester, ils vous passaient à  
21 tabac. C'étaient eux-mêmes qui avaient transformé cette école en leur base, et ils ont  
22 également fait de l'une des salles de classe leur propre geôle où ils gardaient leurs  
23 prisonniers.

24 Q. Monsieur le témoin, revenons-en à la radio ; est-ce que vous l'avez récupérée,  
25 finalement ?

26 R. Quelle force avais-je pour pouvoir retirer la radio ?

27 Dès que le soldat prenait la radio, il disait qu'il allait emmener la radio au colonel. Et...  
28 et quelquefois... Je vous raconte une histoire : un jour, l'un est venu chez l'un de mes

1 voisins et il m'a appelé. Et dès que je suis allé, il me parlait en français — en tout cas, un  
2 très mauvais français. Il en avait beaucoup d'autres autour. Et il me disait en français :  
3 *(le témoin parle en français)*. Et après m'avoir adressé cette parole, je leur ai tout  
4 simplement dit « merci ».

5 Je n'avais pas de pouvoir pour pouvoir oser... pouvoir prétendre retirer la radio. Je  
6 n'avais même pas la possibilité d'aller jusqu'à la base pour pouvoir m'entretenir avec le  
7 colonel. Donc, j'étais obligé de leur abandonner la radio. Et pour vous répondre  
8 précisément, je n'ai pas pu la retirer.

9 M. MOURAD (interprétation) : Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

10 Madame le Président, je pense qu'il est temps de clore nos travaux pour aujourd'hui.

11 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Monsieur Mourad...

12 Maître Mourad *(correction de l'interprète)*.

13 Monsieur le témoin, nous allons lever la séance. Cela vous permettra de vous reposer,  
14 d'avoir un peu de temps pour vous.

15 Nous reprendrons nos travaux demain — demain matin à 9 h 30.

16 Nous vous souhaitons une excellente soirée et nous vous souhaitons une bonne nuit.

17 Je demande « au » huissier d'audience de passer à huis clos de façon à ce que le témoin  
18 puisse être escorté.

19 Et j'aimerais remercier l'équipe du Procureur, les représentants de la Défense,  
20 M. Jean-Pierre Bemba, nos interprètes, les sténographes, et je remercie les uns et les  
21 autres et souhaite à vous tous une excellente nuit. Merci.

22 Nous passons maintenant en huis clos, Monsieur le greffier d'audience.

23 *(Passage en audience à huis clos à 16 h)*

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 *(L'audience est levée à 16 h 01)*

28 RAPPORT DE CORRECTIONS

1 La Section de Traduction et d'Interprétation de la Cour a apporté la modification  
2 suivante à la transcription.

3 \* Page 35 lines 15:

4 “(citation en sango)” is corrected by “(citation en Lingala)”.

5 \* Page 38 lines 14:

6 “(citation en sango)” is corrected by “(citation en Lingala)”.